

Octobre 2011 | n° 66 | www.wcoomd.org

OMD actu

Sessions annuelles du Conseil

Les faits marquants



Organisation mondiale des douanes



DEPLOY THE MOST ACCURATE LPR SYSTEM IN THE INDUSTRY EXPEDITE BORDER THREAT ASSESSMENT

95% Real-Time Read Accuracy Rating is the Perceptics Difference

No other LPR System has the ability to read retro- and non-retro-reflective plates; capture state, province, or country of origin; and deliver data to your computer in just one second with a 95% accuracy level. That's why Perceptics LPR systems are deployed in more than 1,000 border control lanes worldwide. For more than 30-years, our advanced imaging systems have delivered crucial data for port, border, container and transportation lanes with unmatched integrity, relevance and reliability.

View our video and see how our systems perform at www.perceptics.com/info or email sales@perceptics.com for more information.



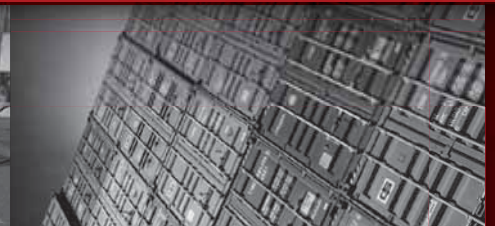
The complete line of Security and Traffic Management products from Perceptics



License Plate
Reader



Under Vehicle
Inspection System



Container Code
Reader

Sommaire

- 4 Flash infos
- 12 Dossier
- 34 De par le monde
- 40 Zoom
- 42 Point de vue
- 47 Focus
- 51 Évènements



8
Évaluer, maître mot des débats autour de l'Aide pour le Commerce



42
La contribution du secteur privé à la modernisation de la douane : l'expérience brésilienne



38
L'Afrique orientale et australe bénéficie d'un nouveau MBA spécialisé en gestion douanière



36
Le rôle du Service des douanes de Nouvelle-Zélande dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles

DOSSIER: CONSEIL 2011

- 13 **Le Secrétaire général de l'OMD** fait part de ses réflexions à propos des menaces émergentes et du besoin de rester vigilant et réactif
- 15 **Derniers développements** dans chacun des thèmes de travail de l'OMD: contrôle, facilitation, renforcement des capacités et questions tarifaires et commerciales

FOCUS

- 47 **Comment la CNUCED et l'OMD travaillent ensemble** au service du commerce international
- 49 **Promouvoir le recours à la livraison surveillée** dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages

ÉVÈNEMENTS

- 51 **Apprentissage et dialogue** lors des Journées Portes ouvertes et de l'Académie du savoir
- 52 **Conférence PICARD**, favoriser le développement de savoirs fondés sur la recherche

Rédacteur en Chef
Grant Busby

Rédacteur sénior
Laure Tempier

Abonnements en ligne
www.wcoomd.org/fr/pagedaccueil_press_wco_newsfr.htm

Publicités



Bernard Bessis
bernard.bessis@bb-communication.com

Équipe de rédaction
wconews@wcoomd.org

Éditeur
Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgique

Tél.: +32 (0)2 209 94 41
Fax: +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 5 janvier 2012 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

D/2011/0448/20

Copyright ©2011 Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements: L'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Photos: Nos sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo couverture: fotolia.com

Design: www.inextremis.be



Les accords commerciaux préférentiels sous la loupe de l'OMC

CHAQUE ANNÉE, L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) se penche sur une problématique du système des échanges dans son Rapport sur le commerce mondial. 2010 était consacré au commerce des ressources naturelles. Cette année, l'Organisation présente une analyse nouvelle et approfondie du commerce préférentiel.

Le choix de ce thème est lié à deux tendances importantes dans les relations commerciales internationales, explique le Directeur général Pascal Lamy dans l'avant-propos. La première est l'augmentation constante du nombre d'accords commerciaux préférentiels (ACPr) ces dernières décennies. La deuxième est l'évolution de la teneur des ACPr, qui continuent de s'approfondir et qui soulèvent aussi des questions cruciales quant à l'orientation et à la portée de l'OMC.

Le rapport décrit l'évolution historique de ces accords, examine pour quelles raisons ils sont établis, quels sont leurs effets économiques, leur teneur, et quel est le lien entre ces accords et le système commercial multilatéral.

Commerce préférentiel et marges de préférence

On compte en 2010 près de 300 accords commerciaux préférentiels en vigueur. En moyenne, chaque Membre de l'OMC est partie à 13 ACPr. Cette participation transcende les frontières régionales et aujourd'hui la moitié des ACPr ne sont pas "régionaux" au sens strict. Devant ce succès, les chercheurs de l'OMC ont tenté de comprendre ce qui motivait les États à conclure des ACPr. Une de leur première constatation est que les préférences tarifaires ne sont plus une motivation suffisante.

Le rapport donne probablement l'estimation la plus systématique de l'importance du commerce préférentiel, et le résultat est édifiant. Seize pour cent seulement du commerce mondial des mar-

chandises bénéficie d'un traitement préférentiel si l'on exclut le commerce à l'intérieur de l'Union européenne.

Cela n'a rien d'étonnant puisque les droits de douane ont considérablement diminué au cours des dernières années - la moyenne des droits appliqués pour l'ensemble des produits et des pays était de 4 % seulement en 2009 -, ce qui a réduit l'importance des droits de douane préférentiels. La lourdeur des procédures relatives aux règles d'origine qui sont parfois associées aux accords de libre-échange explique en partie ce chiffre, car le coût des obligations de mise en conformité est plus élevé que la valeur perçue des marges de préférence sous-jacentes.

Les marges de préférence ont aussi été érodées par la prolifération des ACPr. Elles sont ainsi faibles lorsqu'elles sont ajustées pour tenir compte de l'accès préférentiel dont bénéficient les exportateurs concurrents. Si l'on tient compte de l'accès préférentiel accordé aux autres exportateurs, moins de 13 % du commerce préférentiel bénéficie d'un avantage compétitif supérieur à 2 points de pourcentage.

Tous les secteurs ne sont pas touchés par cette baisse tarifaire mais la conclusion d'ACPr ne peut non plus s'expliquer de manière satisfaisante par le désir de supprimer les crêtes tarifaires. En effet, la plupart des secteurs « sensibles », où les droits sont plus élevés, conservent généralement des droits plus élevés dans le cadre des ACPr.

ACPr profonds

Nombre des ACPr vont au-delà des engagements tarifaires et des engagements habituels en matière d'accès aux marchés et portent sur de nombreux domaines touchant aux politiques à l'intérieur des frontières ou aux politiques réglementaires. Ils sont quali-

fiés d'ACPr profonds. Le rapport voit dans l'existence de réseaux de production internationaux une des principales causes de ces accords et appuie sa démonstration par un examen de l'expérience d'intégration dans le cadre de certains ACPr en Asie et en Amérique latine.

Y est examiné également la teneur des ACPr pour savoir s'ils complètent les dispositions de l'OMC dans des domaines particuliers de la politique publique ou s'ils abordent des questions entièrement nouvelles. Conclusion : on trouve ces deux tendances dans de nombreux ACPr, en particulier ceux qui sont entrés en vigueur récemment.

Les dispositions des ACPr touchant à des domaines couverts par l'OMC visent toujours les droits de douane sur les produits industriels et les produits agricoles. Un nombre de plus en plus important d'ACPr contient aussi des dispositions sur les obstacles techniques au commerce, les services, la propriété intellectuelle et les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Les dispositions touchant aux domaines qui ne sont pas visés par les Accords de l'OMC portent généralement sur la politique de la concurrence, l'investissement et les mouvements de capitaux. Près d'un tiers des ACPr comportent également des lois sur l'environnement, des règlements relatifs au marché du travail et des mesures en matière de visa et d'asile.

Cohérence entre les ACPr et l'OMC

Que faut-il faire, dans un contexte multilatéral, pour que les ACPr et l'OMC ne suivent pas simplement des voies parallèles au risque de voir se multiplier les incompatibilités et les conflits ? Le rapport recense un certain nombre d'idées avancées pour promouvoir une politique commerciale cohérente dans un monde caractérisé par des ACPr profonds. L'une d'elles est la subsidiarité, qui veut que certains domaines de politique soient traités de préférence au niveau régional ou bilatéral, tandis que d'autres doivent l'être au niveau multilatéral.

Parmi les autres idées avancées, on peut citer : accélérer l'ouverture commerciale multilatérale ; clarifier juridiquement les règles de l'OMC pour préciser ce qui est permis dans le cadre des ACPr ; et « multilatéraliser le régionalisme » - c'est-à-dire promouvoir une plus grande cohérence entre des régimes réglementaires non concurrents mais divergents qui causent, dans la pratique, une fragmentation géographique ou une augmentation des coûts commerciaux.

En savoir +

http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report11_f.pdf

SINGLE PLACE, SINGLE GUIDE
All the answers you need about international trade

ArcticPORTAL
Your Guide to Single Window.

Europe Office www.arcticgroup.se Asia Pacific Office www.arctiquator.com

Les Notes explicatives du SH 2012 désormais disponibles



LES NOTES EXPLICATIVES DU SH 2012 sont désormais disponibles en version papier et l'Index alphabétique est au stade final d'examen avant publication.

Les Notes explicatives constituent un instrument essentiel d'interprétation et d'harmonisation de la nomenclature à 6 chiffres du SH. Composées de cinq volumes, elles contiennent plus de 2.500 pages d'explications.

L'Index permet de retrouver par ordre alphabétique tous les articles et produits mentionnés dans le SH ainsi que dans ses Notes explicatives. Il est présenté en deux volumes.

D'une aide précieuse, les Avis de Classement du SH 2012 seront quant à eux disponibles en janvier 2012.

La Base de données du SH qui rassemble toutes ces publications sera mise à jour en 2012 et disponible en ligne ou en CD-ROM.

En savoir +

<http://wcoomdpublications.org>
info@wcoomdpublications.org



Les spécialistes inquiets de l'ampleur du commerce de serpents

LE COMITÉ POUR LES ANIMAUX de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'est réuni à Genève le 22 juillet dernier afin d'aborder la question de la forte progression du commerce, parfois illicite, des espèces de faune et de flore sauvages. Les délégués ont examiné les effets du commerce concernant trois espèces de serpents et vingt autres espèces à risque et ont formulé des recommandations afin d'en assurer un suivi.

Le Comité pour les animaux a été créé pour pallier les lacunes en matière de connaissances, notamment biologiques, portant sur les espèces animales dont le commerce est contrôlé (ou pourrait l'être à l'avenir) au titre de la CITES. Son rôle est de fournir un appui technique pour la prise de décisions sur ces espèces.

Les trois espèces de serpents qui suscitent l'inquiétude des spécialistes du Comité et pour lesquelles il a été décidé d'entreprendre une Etude du Commerce Important sont le serpent ratier oriental, le python réticulé et le cobra cracheur indonésien, qui sont tous trois utilisés pour la confection de produits de luxe tels que les sacs à main et les bottes.

Toutefois, les spécialistes ont également souligné que la recherche scientifique de base sur les serpents en général, et plus particulièrement sur la façon dont les populations de serpents répondent au prélèvement, fait cruellement défaut. Le Comité est ainsi convenu de plusieurs actions afin d'améliorer la base de connaissances relatives à l'impact du commerce de serpents sur les populations sauvages. Sur les 3.315 espèces de serpents reconnues dans le

monde, la CITES contrôle le commerce de 130 d'entre elles, dont 45 vivent dans les Etats de l'aire de répartition des pays asiatiques.

L'un des grands problèmes identifiés par les spécialistes du Comité est l'absence de sensibilisation du personnel en charge de la lutte contre la fraude et de la surveillance des frontières concernant les menaces que pose le commerce pour la conservation des espèces de serpents. Par ailleurs, ce même personnel répuge souvent à procéder à des enquêtes relatives aux serpents et à des inspections de locaux, compte tenu des éventuels risques que les contrôles supposent et vu l'absence d'équipement de protection.

Les reptiles font l'objet d'une contrebande facile. Ils sont petits (c'est le cas des spécimens jeunes, en tout cas), durables et grâce à leur métabolisme à sang froid, ils peuvent survivre sans nourriture ni eau pendant de longues périodes. De grande valeur et facilement transportables, les reptiles constituent en quelque sorte les diamants du trafic d'espèces de faune et de flore sauvages.

Outre les serpents, les macaques à longue queue, espèce la plus commercialisée sous forme vivante, et les requins ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la réunion. Le Comité a également demandé une estimation des stocks concernant les populations de caméléons et de grenouilles à Madagascar, d'hippocampes en Asie du sud-est ainsi que d'esturgeons et de polyodons en mer Caspienne.

En savoir +

www.cites.org/fra/com/ac/index.php

Les rapports annuels de l'OMD sur les drogues, le tabac et la propriété intellectuelle

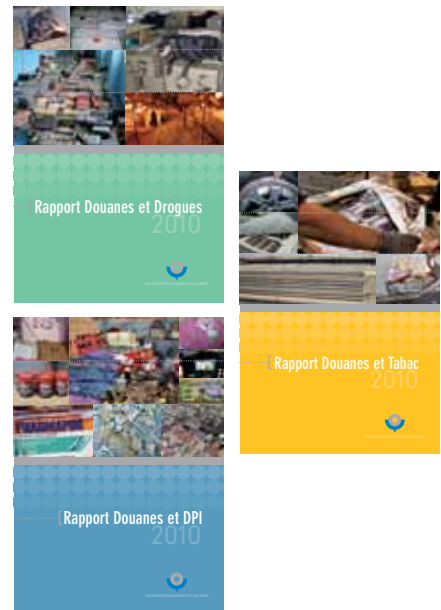
L'OMD A PUBLIÉ en juin 2011 ses rapports annuels portant respectivement sur le trafic de drogues, la contrebande de tabac et les infractions aux droits de propriété intellectuelle (DPI).

Les rapports analysent les saisies rapportés par les Membres dans la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'Organisation, afin d'identifier des tendances au niveau mondial ou régional. Ils s'adressent principalement aux fonctionnaires des douanes chargés de lutter contre ces trafics, notamment en leur apportant des informations quant aux nouveaux itinéraires ou aux nouveaux modes opératoires utilisés par les trafiquants ou, simplement, en leur offrant une meilleure vision globale du phénomène.

La pertinence d'une analyse ne vaut que par le nombre et la qualité des données sur lesquelles elle repose. A cet égard, le Secrétariat de l'OMD estime que la participation des Membres doit encore être élargie et encourage donc les administrations à faire tout leur possible pour veiller à ce que toutes les saisies de drogue, de contrebande de tabac et d'infractions aux DPI soient introduites dans le CEN.

Un extrait de chacun de ces rapports est accessible au public sur le site Internet de l'OMD.

En savoir +
www.wcoomd.org



SOTER RS
 security bodyscan

Safety... takes just a few seconds

Your partner in the fight against terrorism and drugs

OD Security

Phone +31-(0)58-29 88 888, Fax: +31-(0)58-29 88 768, info@odsecurity.com, www.odsecurity.com

Évaluer, maître mot des débats autour de l'Aide pour le Commerce

« JE PENSE QUE NOUS DEVONS FAIRE UNE PLACE plus centrale à l'efficacité de l'aide dans l'Initiative Aide pour le commerce. Il s'agit de répondre aux préoccupations relatives à la mise en œuvre effective et en temps voulu et de nous intéresser sérieusement à la mesure de l'impact de nos interventions.»

Ces propos, du Directeur général de l'OMC Pascal Lamy dans son discours de clôture du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce le 19 juillet 2011, sont révélateurs de l'importance que prennent les réflexions autour de l'évaluation parmi les acteurs de l'aide internationale au développement - bailleurs de fonds, institutions financières, ONG, fondations d'entreprises, etc.

L'Aide pour le commerce renvoie à un compartiment de l'aide publique au développement (APD) qui vise à générer des échanges commerciaux et à transformer le commerce en croissance et la croissance en réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Elle a été créée officiellement suite à la 6^{ème} Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005, même si elle a toujours existé dans le cadre de l'APD.

Le mandat de l'OMC dans ce domaine consiste à mobiliser davantage de ressources afin de remédier aux contraintes des pays en développement sur le plan de l'offre et de l'infrastructure commerciale. Pour ce faire, l'Organisation a entrepris un suivi et une évaluation de l'aide et réunit chaque année les divers acteurs impliqués pour un Examen global.

Le troisième Examen global a débuté avec la présentation du rapport conjoint OMC /OCDE sur les tendances et l'évolution de l'aide, intitulé «L'Aide pour le Commerce - Panorama 2011 : les résultats». Si les examens précédents ont mis en relief l'engagement croissant des pays partenaires et de leurs partenaires de développement, l'examen 2011 s'efforce d'identifier les résultats ainsi que les lacunes des démarches et des pratiques actuelles.

Des résultats encourageants...

Le Rapport de suivi 2011 démontre que les pays partenaires reconnaissent le besoin d'intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement nationales et régionales, et agissent en conséquence. De leur côté, les donateurs répondent en mobilisant plus de ressources, harmonisent leurs procédures et alignent leur soutien sur ces stratégies. Les résultats vont de l'augmentation des volumes d'exportations à la création d'emplois en passant par la réduction des délais de dédouanement et une réduction de la pauvreté.

Les 275 cas exposés offrent un tableau encourageant des diverses activités relatives au commerce menées dans 145 pays. Les 48 cas portant sur le thème facilitation du commerce décrivent toute une série d'initiatives visant à réduire les coûts des échanges transfrontaliers. Y figurent la facilitation et l'harmonisation des procédures pour le commerce extérieur et un soutien aux services des douanes et aux réformes des politiques douanières. L'expérience du Cameroun sur les contrats de performance, soutenue par l'OMD, et celle de l'Afrique de l'Est et ses postes frontières intégrés sont ainsi mentionnées.

...mais un impact difficile à évaluer

Malgré ces aspects positifs, les analystes avouent en savoir très peu sur l'impact de l'Aide au commerce sur les flux commerciaux des pays bénéficiaires. Plus globalement, les interventions en matière de commerce, qu'elles soient financées par des fonds publics nationaux ou par un bailleur, ne font souvent pas l'objet d'une évaluation d'impact rigoureuse.

Or, afin d'intervenir de manière efficace et de hiérarchiser leurs actions, les gouvernements et les bailleurs ont besoin de conseils fondés sur des données probantes. Mesurer l'impact des interventions est également critique pour continuer à mobiliser le financement. Les donateurs ont actuellement du mal à répondre à l'augmentation de la demande d'aide en provenance des pays en développement et ils mettent en avant

la nécessité de montrer des résultats en raison des pressions budgétaires auxquels ils doivent faire face.

Si les apports d'Aide pour le commerce ont augmenté de 60 pour cent depuis 2005, une étude détaillée de l'Agence Française de Développement publiée en avril 2011 révèle que la part de l'APD qui lui est consacrée a diminué de 49 % à 37 %.

Où dépenser le prochain million ?

Telle est la question-titre d'une récente publication de la Banque mondiale et du Centre for Economic Policy Research qui vient nourrir le débat autour de l'évaluation des effets de l'Aide au commerce. Elle consiste en une série d'articles présentant des évaluations d'impact portant sur des réformes gouvernementales et sur des programmes de promotion des exportations. Méthodologie, choix des données, choix des participants, défis à surmonter, tous les éléments d'une évaluation d'impact y sont méticuleusement disséqués.

Selon les auteurs, le principal frein à ces études n'est pas d'ordre conceptuel mais incitatif : elles sont souvent à la fois longues, laborieuses et coûteuses. Ils ajoutent que l'exploitation des résultats de ces évaluations devrait privilégier l'apprentissage sur le suivi. Ce qui compte, c'est de créer les mécanismes et les moments d'une capitalisation de l'expérience, ainsi que de faire entrer l'évaluation d'impact dans les usages des gouvernements et administrations bénéficiaires. Il s'agit en effet de renforcer les capacités de ces derniers à interpréter les évaluations d'impact, et faire en sorte qu'ils acquièrent leurs propres capacités en matière d'évaluation et améliorent ainsi la qualité des services publics fournis.

La place des entreprises

La plupart des experts soulignent qu'il faut soutenir la participation du secteur privé au programme d'Aide pour le commerce. Les entreprises sont souvent les mieux placées pour identifier les forces et faiblesses des économies et les problèmes inhérents au commerce et mettent déjà souvent en place des programmes visant à développer les capacités commerciales. En outre, leur

participation est essentielle pour maintenir les résultats après la fin des projets.

« Nous ne devons pas oublier que ce ne sont pas les organismes de développement qui participent aux chaînes de valeur mondiales. Ce sont les entreprises », a souligné Pascal Lamy lors du troisième Examen global de l'OMC, qui est aussi le premier auquel le secteur privé ait véritablement participé.

Le rôle primordial de l'État

Néanmoins, dans de nombreux pays, le rôle de l'État, et notamment des administrations douanières, dans l'organisation du secteur privé et l'amélioration de ses pratiques reste primordial.

D'une part, les administrations bénéficient de l'APD depuis de nombreuses années et se sont modernisées, ce qui génère un écart technique entre elles et les entreprises privées locales. Les niches d'amélioration dans les processus administratifs demeurent mais diminuent. D'autre part, la corruption et les mauvaises pratiques ont installé des équilibres que ni l'administration ni le secteur privé ne peuvent rompre à eux seuls. Il revient bien au gouvernement de forcer d'une certaine manière la rupture de ces équilibres dans le sens d'une amélioration des processus commerciaux dont doit bénéficier la société dans son ensemble.

Un exemple dans ce sens : les Douanes camerounaises ont introduit depuis 2011 une dimension contractuelle entre elles et les importateurs, leur accordant plus de facilités en échange de l'amélioration de leurs procédures de déclaration, de paiement, une meilleure qualité de leurs déclarations, forçant ainsi ces entreprises importatrices « sous contrat » à revoir toute leur chaîne de traitement des opérations douanières ainsi que leurs relations avec les intermédiaires commerciaux, les banques, les transporteurs et les transitaires.

En savoir +

www.wto.org/french/res_f/publications_f/aid4trade11_f.htm

www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/112-document-travail.pdf

www.cepr.org/pubs/books/cepr/booklist.asp?cvno=P225

Les craintes économiques alimentent le protectionnisme



LES MEMBRES DE L'OMC prennent des mesures supplémentaires pour protéger leur industrie nationale contre la concurrence étrangère face la détérioration du climat économique, affirme le groupe de surveillance Global Trade Alert (GTA), qui estime qu'au moins 200 mesures nuisant aux partenaires commerciaux ont été introduites de novembre 2010 à juillet 2011.

Coordonné par le groupe de recherche indépendant CEPR (Center for Economic and Policy Research), le GTA recense en temps réel les mesures prises par les différents pays face à l'actuel ralentissement économique mondial et susceptibles de porter atteinte au commerce extérieur.

« Les pays du G20 sont responsables de 80 % des mesures protectionnistes prises depuis le Sommet de Séoul, et ce malgré leurs engagements répétés à éviter le protectionnisme », peut-on lire dans le dernier rapport du groupe publié en juillet 2011. Les quatre pays BRIC - groupe formé par le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine - sont responsables du tiers de ces mesures » (l'Afrique du Sud n'avait pas encore rejoint le groupe à la date de publication du rapport). Ainsi, un petit nombre de gouvernements porte une lourde part de responsabilité dans les restrictions au commerce », poursuit le rapport qui précise également

que durant la même période, on ne recense que 88 mesures visant, à l'inverse, à promouvoir les échanges mondiaux.

Mettre des bâtons dans les roues de la concurrence internationale serait selon Simon Evenett, professeur d'économie à l'université de Saint-Gall en Suisse et coordinateur du rapport, « l'un des rares outils à la disposition des gouvernants pour répondre aux doléances des sociétés nationales et des syndicats » à l'heure de la rigueur budgétaire.

Les mesures relevées et analysées par le GTA sont évaluées comme étant non discriminatoires, potentiellement discriminatoires ou très certainement discriminatoires à l'endroit des intérêts commerciaux étrangers. Le GTA publie ses constatations sur son propre site Web. La consultation du site peut se faire selon le pays ou le territoire qui adopte les mesures, le partenaire commercial touché ou le secteur visé.

L'objectif principal du GTA est d'accroître la transparence à l'échelle mondiale et, partant, de prévenir une escalade préjudiciable du protectionnisme.

En savoir +

www.globaltradealert.org

La quantification, sujet de recherche d'un prochain atelier

L'OMD, LES DOUANES ALGÉRIENNES et la Banque mondiale organisent en mars 2012 à Alger un atelier de recherche sur le thème « Les usages de la quantification dans les administrations fiscales et douanières des pays émergents et en développement ».

Quantifier, c'est transformer des objets en nombres : l'objet n'est pas en soi mesurable, mais on se donne des indicateurs quantifiés (indicateurs de performance, palmarès) pour en faire une matière objective de réflexion. L'opération suppose non seulement d'identifier ce sur quoi porte l'évaluation (une personne, un organisme, un mode d'organisation, un texte ou une consigne, une procédure, un instrument, etc.) mais également de définir en amont ce qui fait valeur (ce qui permettra de décider ce qui est « bon » ou « mauvais ») et en aval ce qu'on en fera (type de décisions qu'il s'agit d'éclairer).

L'évaluation quantifiée et comparative des performances de l'action a commencé à être mise en avant dans les années 1970 lors de l'apparition des théories du New Public Management (Nouvelle Gestion Publique). Dans les administrations fiscal-douanières, la quantification est présentée comme une solution appropriée pour réguler les rapports des fonctionnaires en interne et avec le monde extérieur. Qu'il s'agisse d'atteindre un niveau optimal de recettes, d'améliorer l'efficacité des contrôles, de renforcer l'autorité politique et le contrôle hiérarchique interne, ou d'améliorer le rapport aux différents types d'usagers, la quantification est perçue comme une technique administrative vecteur d'objectivité.

L'objectif de cet atelier est double. D'une part, il s'agit de promouvoir la recherche appliquée sur les usages de la quantifica-

tion et les expériences conduites dans les administrations fiscal-douanières, sujet qui a fait l'objet de peu de recherche empirique jusqu'à présent, notamment dans les pays en développement et émergents. D'autre part, il s'agit d'approfondir l'analyse de la quantification comme technique de gouvernement lorsqu'elle s'applique à l'impôt, à l'aide de plusieurs disciplines (anthropologie, droit, économie, histoire, science politique, sociologie).

En amont de cet atelier, un appel à contributions a été lancé. Certaines d'entre elles seront publiées dans un ouvrage collectif à paraître en 2012.

En savoir +

www.wcoomd.org/Algiers2012ResearchWorkshop
robert.ireland@wcoomd.org
thomas.cantens@wcoomd.org

Selon un rapport de l'OCDE, les décisions anticipées pourraient accroître les échanges commerciaux

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION et de développement économiques (OCDE) a publié récemment un document de travail évaluant l'impact économique et commercial de mesures spécifiques de facilitation des échanges dans les 30 pays membres de l'OCDE et à Hong Kong (Chine).

Pour les besoins de cette étude, 12 indicateurs de facilitation des échanges (TFI, Trade Facilitation Indicators) ont été définis, correspondant aux principaux domaines en cours de négociation à l'OMC. Ces indicateurs permettent d'estimer quel serait l'impact de mesures visant à surmonter les obstacles à la facilitation des échanges sur les procédures commerciales d'un pays. Le résultat global obtenu par les pays pour chaque indicateur est déterminé selon plusieurs variables : par exemple, l'information sur les procédures d'appel, les décisions anticipées et pénalités applicables pour l'indicateur de mise à disposition des informations ; le guichet

unique, le traitement préalable à l'arrivée et opérateurs agréés pour l'indicateur de simplification des formalités et des procédures.

Certaines variables, comme la réception de documents commerciaux et de copies certifiées pour l'indicateur de simplification des documents, ou les accords entre services transfrontaliers pour l'indicateur de coopération externe, sont relativement homogènes étant donné que l'ensemble des pays de l'échantillon enregistrent d'excellents résultats dans ces domaines. Des disparités plus importantes pourraient toutefois apparaître dans ces variables si l'échantillon incluait des pays émergents ou en développement.

Pour les pays de l'échantillon, les mesures susceptibles d'influencer le plus les volumes et les coûts des échanges commerciaux sont celles qui portent sur les décisions anticipées, la mise à disposition

d'informations, les formalités et les procédures. L'ensemble des TFI réunis pourrait entraîner une réduction de près de 10% des coûts commerciaux, estimation correspondant à ce qui figure déjà dans la littérature existante.

Grâce aux indicateurs individuels de facilitation des échanges, les pays devraient être mieux à même de déterminer les domaines de la facilitation des échanges à traiter en priorité. Néanmoins, les contraintes en matière de données n'ont pas permis, à ce stade du moins, d'indiquer l'ordre idéal d'application des différentes mesures.

Le projet de l'OCDE concernant les TFI s'étend désormais à des pays en dehors de l'OCDE.

En savoir +

http://www.strtrade.com/wti/2011/september/14/oecd_report.pdf



DATASTAR
INTERNATIONAL LTD
شركة نجم البيانات



Get a grip

Transit Truck Monitoring System by ETS

- real time control with transit trucks for central customs authorities

The benefits:

- Better efficiency and control on custom duties
- Integrated towards ASYCUDA
- Get rid of internal dumping
- A new income source for revenue authority
- Fast return of investment
- Get a grip on corruption
- Quick deployment, no installation and full control on all transit vehicles

Visit us at the next WCO conference!

For more information, please contact us at:
ttm@etstrack.com

ETS
Electronic Tracking Systems



Sessions annuelles du Conseil

Le dossier de cette édition met en avant les faits marquants des sessions annuelles du Conseil qui se sont tenues du 23 au 25 juin 2011.

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX des douanes étaient réunis au siège de l'OMD afin d'entériner le travail entrepris par l'Organisation ces 12 derniers mois d'une part, et, d'autre part, de définir les contours de la marche à suivre dans les mois qui viennent.

Durant ces trois journées, ils ont discuté des principaux enjeux qui influencent l'environnement douanier international ainsi que des défis

et possibilités découlant de l'évolution du commerce international.

Ce dossier résume ces sessions 2011 par thème de travail de l'OMD - contrôle, facilitation, questions tarifaires et commerciales et renforcement des capacités - et présente également les événements marquants qui ont contribué au succès du Conseil.

Déjouer les menaces mondiales par les normes, le renforcement des capacités et la coopération

par Kunio Mikuriya,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OMD



NOUS NOUS SOUVENONS TOUS de l'endroit où nous nous trouvions il y a dix ans, le 11 septembre 2001. La violence du 11 septembre a changé le monde pour toujours et ses répercussions ont été ressenties également par la douane et par les milieux commerciaux. La sécurité, en particulier la sécurité du commerce mondial, est devenue une priorité politique. Élément vital de la protection des frontières assurée par la douane, la sécurité a été renforcée pour éviter qu'une nouvelle attaque de ce genre ne se reproduise. Par ailleurs, la communauté douanière internationale a très bien su montrer qu'il était possible de renforcer la sécurité tout en facilitant le commerce licite. Les actions menées par l'OMD et ses Membres ont été et sont toujours essentielles à la sécurité nationale et internationale et au développement économique.

En réponse aux événements du 11 septembre, l'OMD a défini un grand nombre de normes internationales et d'actions visant à empêcher une possible utilisation de la chaîne logistique internationale par des extrémistes violents. L'instrument le plus connu est le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial. Ce Cadre présente une stratégie relative à la sécurité de la chaîne logistique, avec des normes sur les aspects suivants : présentation de renseignements électroniques sur le chargement avant l'arrivée des marchandises, gestion des risques, utilisation d'équipements d'inspection non intrusifs pour les cargaisons à haut risque, et développement de programmes d'Opérateurs Économiques Agréés (OEA) impliquant un partenariat douane-entreprises entre administrations douanières et opérateurs conformes. Du fait de la complexité du Cadre SAFE, l'OMD a fourni à ses Membres une assistance solide et extrêmement fructueuse en matière de renforcement des capacités, développant des directives de mise en œuvre, définissant les meilleures pratiques et fournissant des conseils au travers de missions d'experts et d'ateliers.

Un long chemin a été parcouru depuis le 11 septembre. La communauté douanière internationale a réagi de manière déterminée et énergique : elle a adopté des normes, a pourvu au renforcement des capacités et a coordonné des opérations.

Alors qu'elle mettait en œuvre le Cadre de normes SAFE qui repose sur un double pilier, celui du réseau douane-douane et celui des partenariats douane-entreprises, la communauté douanière a estimé essentiel de développer une coopération plus étroite avec les autres organismes gouvernementaux, avec le soutien des dirigeants politiques. Dans ce domaine, l'OMD avait déjà développé un partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

L'OMD a fourni à ses Membres une assistance solide et extrêmement fructueuse en matière de renforcement des capacités.



(ONUDC) et avait en 2003 lancé le Programme de contrôle des conteneurs afin de renforcer la surveillance des ports dans les pays en développement en coopération avec la police et les autres services aux frontières. Ces efforts concertés visaient à réduire au minimum le risque d'exploitation et d'utilisation des conteneurs maritimes à des fins criminelles : précurseurs chimiques, trafic de stupéfiants et crime organisé transnational. Ce programme, qui s'est avéré très concluant, se poursuit aujourd'hui et profite à de nombreuses administrations douanières dans le monde en améliorant les capacités de renseignements et de communication des douanes et en renforçant la coopération avec les services de police et autres organismes de contrôle. Le rôle de la douane dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur nos sociétés est considéré comme vital compte tenu de sa connaissance du commerce et de son réseau de coopération. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies a requis la collaboration de l'OMD, notamment concernant la mise en œuvre des résolutions 1540 (prévention du trafic illicite d'armes de destruction massive) et 1373 (lutte contre le terrorisme). Des fonctionnaires de l'OMD ont présenté leur savoir-faire lors de réunions de comités des Nations Unies et des experts douaniers de l'Organisation interviennent dans les formations organisées par les Nations Unies sur la sécurité.

Consciente des risques sécuritaires émergents et d'autres problématiques à la frontière, l'OMD a suivi de près le problème posé par les engins explosifs improvisés (EEI). L'Organisation encourage vivement une action concertée contre l'utilisation des EEI, fabriqués le plus souvent à partir de précurseurs chimiques très facilement accessibles tels que le nitrate d'ammonium. Nous avons encore en mémoire l'explosion du 22 juillet cette année en Norvège. Lorsque je me suis rendu à

Oslo en septembre, je suis resté stupéfait devant les lieux de l'explosion. Il est regrettable que, durant la phase opérationnelle du Projet Global Shield, la Douane norvégienne ait détecté des transactions suspectes liées à l'importation de précurseurs d'explosifs, mais que l'analyse du profil de risque national de la personne concernée n'ait pas soulevé de soupçons. Le Projet Global Shield, une opération de lutte contre la fraude sans précédent pour combattre les actes de terrorisme et le crime organisé transnational, a été mis sur pied par l'OMD afin de renforcer les actions menées à l'échelle mondiale pour stopper l'exploitation et une utilisation détournée et illicite des précurseurs chimiques. Grâce au soutien d'INTERPOL, de l'ONUDC et de 70 administrations douanières de par le monde, la phase opérationnelle de ce projet a été couronnée de succès : 22 saisies de 33 tonnes de produits chimiques au total et 13 suspects arrêtés. Notons que les 33 tonnes de produits chimiques saisis auraient pu servir à la fabrication d'explosifs susceptibles de tuer 840 personnes et d'en blesser au moins 3 400. Compte tenu de cette situation et des résultats obtenus, Global Shield est désormais un programme à part entière à l'OMD, et les administrations douanières poursuivront sans relâche leurs actions contre les personnes impliquées dans tout commerce illicite.

Les extrémistes violents ayant adapté leurs stratégies, les services de sécurité aux frontières doivent faire de même. Après la découverte d'explosifs à l'intérieur de colis transportés par fret aérien en provenance du Yémen, l'OMD a renforcé sa collaboration avec des partenaires comme l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) et l'IATA (Association internationale du transport aérien) pour sécuriser davantage le fret aérien contre des menaces futures. Le Secrétaire général de l'OACI s'est adressé au Conseil,

cette année, témoignant par là même de l'estime qu'il porte à la contribution de la douane en matière de sécurité du fret aérien. Aujourd'hui, les trois organisations examinent ensemble si les normes internationales existantes ne devraient pas être alignées afin de mieux répondre aux menaces. Pour ce faire, elles se penchent sur les exigences en matière de données et sur la cohérence entre le programme d'OEA de l'OMD et les programmes « Known Shipper » (Expéditeur connu) et « Regulated Agent » (Agent habilité) de l'OACI. La coopération entre l'OACI et l'OMD consiste également à aligner le cadre réglementaire des deux organisations en matière de fret aérien, concernant notamment les aspects suivants : fourniture de renseignements électroniques préalables, échange de renseignement à différents niveaux (gouvernement/gouvernement, douane/douane, douane/secteur privé), formation et enseignement, gestion des risques. Ce haut niveau de coopération contribuera sans aucun doute à sécuriser davantage l'environnement du fret aérien et aura, nous l'espérons, des répercussions au niveau national sur le domaine opérationnel.

Un long chemin a été parcouru depuis le 11 septembre. La communauté douanière internationale a réagi de manière déterminée et énergique : elle a adopté des normes, a pourvu au renforcement des capacités et a coordonné des opérations. Cependant il nous reste un long et difficile chemin à parcourir avant de pouvoir gérer les frontières de façon appropriée dans un monde où le risque de voir le commerce licite exploité par le crime organisé et le terrorisme ne disparaîtra jamais. L'OMD et ses partenaires doivent dès lors rester vigilants et réactifs face aux menaces émergentes afin de protéger la société au mieux.

Contrôle et Lutte contre la fraude

Nouvelles publications

Le « Manuel douanier de lutte contre la fraude en matière de transbordement » vise à présenter les problèmes liés aux transbordements et contient aussi une partie juridique sur les définitions en vigueur et notamment sur la distinction entre transit et transbordement. Il traite également des spécificités des transbordements passant par une zone franche et des mécanismes utilisés et contient des recommandations sur la façon de traiter les risques liés à la fraude en matière de transbordement.

Le « Guide sur la lutte contre la fraude douanière tirant parti du drawback » décrit le phénomène de la fraude tirant parti du drawback et le cadre juridique relatif au drawback, illustre différents mécanismes de ce type de fraude et recommande les mesures à prendre pour faire face aux risques qu'il soulève. Il s'agit d'un document évolutif que le Groupe de travail de l'OMD chargé de la fraude commerciale continuera d'élaborer (en ajoutant des indicateurs de risque, des modes opératoires / études de cas) afin de fournir aux Membres un guide complet.

Opérations et projets

Plusieurs opérations ont été animées et appuyées par l'OMD, à savoir, les Opérations COCAIR portant sur le trafic illicite de cocaïne, l'Opération MAX 55 contre les infractions aux DPI, et l'Opération GAPIN axée à la fois sur la protection de l'environnement – et plus particulièrement sur les grands singes – et la promotion de l'éthique.

Parmi les projets relatifs à la lutte contre la fraude figure le Projet Global Shield, une initiative visant à surveiller 14 produits chimiques utilisés pour fabriquer illégalement des engins explosifs improvisés. Compte tenu du succès du projet, l'OMD a décidé de transformer le projet en programme à long terme au sein de l'Organisation (voir article page 16).

Nouveau système CEN

Une nouvelle plateforme du CEN, disponible en anglais, espagnol et français, a été développée. Les principales différences entre le nouveau et l'ancien système tiennent au système de messagerie électronique (similaire à celui du CENcomm), au forum (comparable aux forums de discussion disponibles sur Internet), et à la normalisation des différents champs de données garantissant une qualité supérieure des données.

Indépendamment du nouveau système, la mise au point d'un nouveau site Web du CEN est en cours de réalisation. L'objectif est de scinder le site Web en différentes parties consacrées aux marchandises, et de pouvoir ainsi accéder aux marchandises spécifiques sur lesquelles travaillent les agents de la douane.

Développement du nCEN

Le Réseau national douanier de lutte contre la fraude (nCEN) a fait l'objet d'un projet pilote à Maurice où il est désormais opérationnel. Le Secrétariat de l'OMD effectuera un audit de sécurité afin de s'assurer de la sécurité, de la fiabilité et de la stabilité de l'application. Sous réserve des résultats de l'audit, d'autres administrations douanières seront dotées du système nCEN.

Nouveaux indicateurs de risques

Le Volume 2 du « Recueil sur la gestion des risques » a été présenté au Conseil. Il contient des listes d'indicateurs de risque selon les modes de transports utilisés. Les manuels et indicateurs de risques maritimes portant sur les conteneurs maritimes à l'arrivée sont les documents les plus étoffés avec 239 indicateurs de risque. Les indicateurs de risque pour le fret aérien sont au nombre de 245. Les indicateurs de risque pour le fret terrestre comprennent 270 indicateurs portant sur la phase d'arrivée des marchandises et sur la période consécutive à leur arrivée. Le Recueil contient également des directives sur l'analyse qui regroupent les principales normes aux fins de l'analyse des renseignements.

L'OMD va développer de nouveaux indicateurs de risques et manuels concernant les voyageurs, la phase de pré-arrivée du fret terrestre, les envois postaux/express et les exportations. Ceux-ci seront incorporés dans le Recueil et mis à disposition pour les sessions du Conseil de l'OMD de juin 2012.

Nouvelle orientation pour le Groupe de travail sur la Cyberdélinquance

Le Groupe de travail sur la cyberdélinquance (GEDE) est un groupe de spécialistes chargés de conseiller l'OMD sur les différents aspects de la criminalité électronique ayant des conséquences pour les Membres de l'OMD. Le travail entrepris par le Groupe offre un soutien considérable aux Membres en matière de perception des recettes fiscales et de lutte contre la fraude. Le mandat du Groupe a été révisé afin de tenir compte de l'expertise des Membres actuels. Le GEDE s'attachera désormais à identifier les menaces futures et élaborera des documents susceptibles d'être utilisés par les Membres de l'OMD.

Expansion du Programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD

Douze pays mettent en pratique la coopération inter-autorités dans le cadre du programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD. Plusieurs pays ont fait part de leur intérêt à rejoindre le Programme et ce dernier sera progressivement étendu.

Quatre mini sommets en préparation

Quatre mini sommets sont en cours de préparation, à savoir, un forum consacré à la lutte contre les drogues qui se tiendra en janvier 2012, une conférence traitant des questions cynophiles qui se déroulera probablement en janvier 2013, un mini sommet sur les accises et un mini sommet sur les questions environnementales, plus précisément sur la lutte contre les opérations de transferts illégaux de déchets.

Programme Global Shield



DEPUIS QUELQUES ANNÉES, le monde assiste à une utilisation croissante d'engins explosifs improvisés (EEI) fabriqués à partir de précurseurs chimiques. Ces produits chimiques ont divers fabricants et sont disponibles dans le commerce sur tous les continents. Utilisés dans l'industrie civile, ils sont généralement en vente libre, stockés et utilisés en toute légalité.

Pour lutter contre le détournement et le trafic de ces produits chimiques, les États-Unis ont proposé de créer le Projet Global Shield en mars 2010. L'OMD a alors décidé de diriger le projet en partenariat avec INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-DC). Dans le cadre du projet, il était demandé aux pays participants d'axer leurs recherches sur le fret maritime pendant six mois afin d'identifier les chargements licites et illicites de précurseurs chimiques pouvant servir à fabriquer des EEI. L'opération impliquait également une surveillance aux postes frontières terrestres et dans les ports secs.

14 produits chimiques

Le Projet Global Shield cible spécifiquement 14 précurseurs chimiques identifiés par des experts industriels comme posant le plus grand risque d'être détournés à des fins criminelles.

En effet, parmi les innombrables produits chimiques susceptibles de servir à la fabrication d'engins explosifs, certains posent

un risque particulièrement élevé : ceux ayant le potentiel explosif le plus important et étant principalement utilisés par les groupes criminels. Le nitrate d'ammonium, notamment, est très fréquemment utilisé par les groupes terroristes et présente un risque élevé de par le fait qu'il est très répandu dans les secteurs agricole et minier, est peu onéreux et permet de fabriquer très facilement des bombes.

Priorité à la formation

Le projet portait plus précisément sur la formation d'agents de différents pays, pour qu'ils puissent reconnaître les produits chimiques suspects. En octobre 2010, des fonctionnaires des douanes et de la police de 86 pays ont participé à la phase I de Global Shield, sous la forme d'un séminaire de formation et de planification opérationnelle organisé par l'OMD. La phase II, phase opérationnelle de six mois, a démarré en novembre 2010 et s'est terminée en avril 2011. L'Afghanistan a bénéficié d'un soutien technique et financier spécifique pour participer à ce séminaire. En 2010, le gouvernement afghan a interdit l'importation, la production et le transport d'engrais à base de nitrate d'ammonium. La police nationale ainsi que l'armée et la douane afghanes ont été équipées de kits d'identification de nitrate d'ammonium, que leur personnel a été formé à utiliser pour détecter ce produit aux points de passage transfrontaliers.

Une démarche basée sur le risque

Les Membres de l'OMD participant au projet ont été invités à échanger des avis préalables à l'exportation ainsi que d'autres informations sur le mouvement des produits, via un système de messagerie spécifique à l'OMD, appelé « application Global Shield ». En se transmettant des informations préalables à l'exportation et autres données, les pays importateurs ont eu le temps de se renseigner sur la légitimité des produits chimiques avant leur importation, ce qui a facilité les opérations licites et permis de concentrer les contrôles sur les chargements à haut risque. Dès qu'ils avaient connaissance de chargements illicites, les Membres participants initiaient des enquêtes, notamment en procédant à des livraisons surveillées dans le respect

des législations et des réglementations nationales, pour identifier et poursuivre les responsables, toujours en vertu des législations nationales.

Résultats provisoires

Grâce à la participation des services de douane et de police de plus de 70 pays ainsi que des experts de l'OMD, d'INTERPOL et de l'ONU-DC, le projet Global Shield a été un véritable succès. De nombreuses enquêtes sont toujours en cours, mais la première phase opérationnelle nous livre déjà quelques résultats :

- Jusqu'à présent, plus de 33 tonnes de produits chimiques ont été saisies et 13 personnes arrêtées. Les saisies ont eu lieu en Afghanistan, au Kenya, au Kirghizstan, au Pakistan, au Tadjikistan et en Ouganda. Produits saisis : nitrate d'ammonium, poudre d'aluminium, anhydride acétique et peroxyde d'hydrogène.
- 270 participants (75 Membres de l'OMD, l'Union européenne, INTERPOL, l'ONU-DC, la CARICC et sept BRLR) utilisent régulièrement l'application Global Shield pour échanger des messages et pour s'informer mutuellement en plaçant des informations dans la bibliothèque de l'application. Quelque 1 200 messages (avertissements, retours d'information et avis de saisie) ont été échangés entre novembre 2010 et septembre 2011.

Du statut de projet à celui de programme à long terme

Face au succès du projet, l'OMD a décidé d'en prolonger la phase opérationnelle, prévue initialement pour six mois, pour en faire un programme à plus long terme. Le projet a donc été rebaptisé « Programme Global Shield », avec les objectifs suivants :

- Assistance technique et renforcement des capacités visant à identifier, examiner et saisir les produits ainsi qu'à arrêter et poursuivre les personnes en cause.
- Développement de connaissances permettant d'identifier les précurseurs chimiques illicites dans la chaîne logistique internationale.



33

tonnes de produits chimiques saisis

13

personnes arrêtées

- Création de partenariats avec le secteur privé, notamment avec des fabricants, prestataires de services logistiques et transporteurs.
- Renforcement de la coopération et de la collaboration au niveau national entre les services de lutte contre la fraude et d'autres autorités compétentes.

Garantir la participation de tous les services aux frontières

Le projet initial encourageait les administrations participantes à faire en sorte que des autorités nationales compétentes s'engagent dans cette initiative. L'expérience a montré cependant que certains pays devaient encore convaincre les services aux frontières de participer. L'OMD insiste non seulement auprès de ses Membres pour qu'ils soient plus nombreux à participer,

mais elle leur demande aussi instamment de s'assurer de la participation d'autres services aux frontières, élément crucial pour la réussite à long terme du Programme Global Shield.

Une session d'information ainsi qu'un séminaire de suivi seront organisés au siège de l'OMD, plus tard dans l'année, dès que l'évaluation du renseignement et le rapport de la première phase seront disponibles.

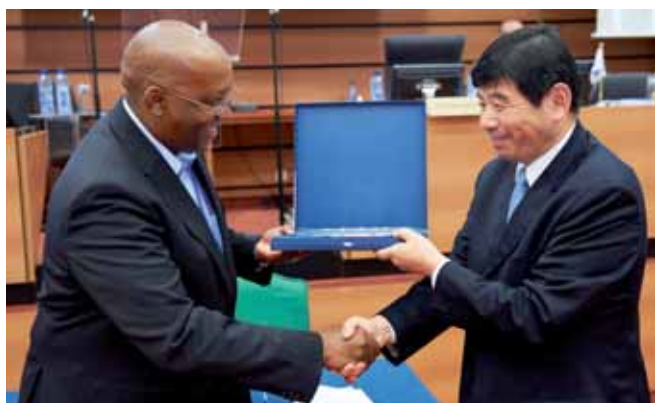


L'Argentine reçoit le Trophée DPI 2011 et l'Afrique du Sud un prix spécial

LE TROPHÉE DPI 2011 DE L'OMD a été décerné à la Douane argentine, récompensant son engagement dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Une division spécialisée chargée de la lutte contre la contrefaçon et le piratage a été créée au sein de l'Administration centrale des douanes et une politique efficace visant à accroître la protection aux frontières et à prévenir les atteintes aux DPI a été élaborée. L'Argentine est actuellement fortement engagée dans le projet pilote relatif à l'Interface Public-Membres (IPM) de l'OMD, l'Interface ayant récemment été intégrée dans l'Intranet douanier national pour y être testée. L'Argentine organise également régulièrement des formations et séminaires opérationnels consacrés aux DPI, ainsi que des événements internationaux sur cet important sujet.

Cette année, outre le trophée, un prix spécial a également été décerné à l'Administration des douanes et des recettes fiscales de l'Afrique du Sud pour ses initiatives en matière de DPI. Parmi celles-ci figure le renforcement de ses équipes sur le terrain et de leur formation en matière de DPI. Les efforts de l'administration dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie lors de la Coupe du monde de la FIFA ainsi que sa contribution au Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD ont également été grandement appréciés.



Procédures et facilitation

Le rôle de la douane en cas de catastrophe naturelle

Vu le nombre croissant de catastrophes naturelles qui exigent une intervention humanitaire d'urgence, le Conseil a adopté une Résolution relative au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles dans laquelle des tâches spécifiques sont confiées aux Membres et au Secrétariat. La douane a en effet un rôle clé à jouer, notamment pour s'assurer du dédouanement rapide des envois de secours. Il est dès lors essentiel qu'elle soit bien préparée à ce type de situation et agisse efficacement notamment en prenant l'initiative et en coopérant avec les autres organismes dans le cadre d'une gestion coordonnée des frontières.

Convention de Kyoto révisée (CKR)

Considérée comme un modèle en termes de procédures douanières modernes et efficaces pour le 21^{ème} siècle, la CKR fournit un jeu complet de règles harmonisées, des procédures douanières simples, efficaces et prévisibles, et des dispositions pour un contrôle douanier optimisé. La CKR compte aujourd'hui 77 Parties contractantes et le Conseil incite vivement tous les Membres de l'OMD qui ne sont pas Parties contractantes à la CKR à prendre instamment les mesures nécessaires pour achever l'examen de la CKR afin de pouvoir y adhérer dans les meilleurs délais. Il invite également les Membres à fournir des indications précises quant aux progrès réalisés dans le cadre du processus d'adhésion et encourage les Parties contractantes à en accepter davantage d'Annexes spécifiques ou de Chapitres.

Négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC

Étant donné que les administrations douanières joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des engagements futurs de l'OMC en matière de facilitation des échanges, Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a été invité à s'adresser au Conseil afin de présenter aux délégués l'état des négociations à l'OMC.

Pascal Lamy a ainsi informé le Conseil de l'état d'avancement du Cycle de Doha, en soulignant que les négociations concernant 80 % du contenu du Cycle ont atteint un niveau de maturité qui permettrait de conclure dans un délai relativement court et qu'elles se sont enlisées dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits manufacturés. Le Directeur général a également évoqué les consultations actuellement en cours entre les Membres en ce qui concerne l'adoption éventuelle d'un paquet plus réduit, qui pourrait être bouclé pour la fin 2011. La facilitation des échanges est l'un des éléments qui pourrait être repris dans ce paquet et le soutien de l'OMD est considéré comme essentiel aux fins d'une mise en œuvre réussie et en temps opportun du futur Accord.

Pascal Lamy a encouragé les Attachés en poste à Bruxelles à réfléchir à la meilleure façon d'aider leurs pays respectifs dans le cadre des travaux de l'OMC sur la facilitation des échanges, leurs connaissances techniques sur les questions douanières constituant un apport important pendant les négociations ainsi qu'ultérieurement, durant la mise en œuvre.

Note de la rédaction : depuis la visite de Pascal Lamy en juin, les Membres de l'OMC ont décidé de ne pas adopter la stratégie d'un « mini paquet » à voter en décembre 2011. Les négociations continuent.

Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée (TRS)

L'OMD a publié en 2002 un « Guide sur l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée » et a depuis encouragé l'utilisation de l'Étude en tant qu'outil permettant d'améliorer l'efficacité des procédures. L'Étude permet à la douane d'identifier les goulets d'étranglement dans les transactions internationales et les fonctions (gestion du risque, contrôle a posteriori, par exemple) devant être renforcées. Procéder à une TRS peut aussi amener à une coopération plus étroite avec d'autres autorités publiques et à avoir un effet positif sur le partenariat douane-entreprises.

Le Conseil a pris acte de la mise à jour du Guide pour tenir compte des procédures et pratiques actuellement en place dans de nombreux pays et de l'expérience acquise en la matière. Il a autorisé la publication du Guide dès sa mise au point définitive par le Comité technique permanent à la fin 2011.

Gestion des risques

Le « Recueil sur la gestion des risques » a été transmis aux Membres durant les sessions du Conseil. Il permet à la communauté douanière de parler d'une seule voix quant à la méthodologie utilisée en douane aux fins de la gestion des risques et reste suffisamment souple pour pouvoir être adapté aux défis et risques uniques et spécifiques rencontrés à l'échelon national.

Le Recueil comprend deux volumes distincts mais complémentaires. Le volume 1, dont la méthodologie est étroitement alignée sur les meilleures pratiques internationales telles que les normes ISO de gestion des risques, présente les aspects organisationnels et institutionnels de la gestion des risques et s'adresse aux cadres dirigeants et aux spécialistes. Le volume 2 traite de la gestion des risques opérationnelle et s'adresse aux analystes en matière de risque et de renseignements, aux professionnelles du ciblage et aux agents sur le terrain. Les deux volumes seront régulièrement révisés et étoffés.

Une « Étude sur les centres de ciblage/évaluation des risques » a également été présentée aux délégués. L'Étude se penche sur les fonctions et les modalités organisationnelles de certains centres et rassemble

les pratiques et expérience des Membres sous la forme d'études de cas.

Les activités du Secrétariat vont désormais se porter principalement sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour permettre aux Membres de développer des pratiques de gestion des risques alignées sur le Recueil. Six ateliers régionaux ont été organisés durant l'exercice financier 2010-2011. Lors de ces ateliers l'OMD a identifié plusieurs experts qui pourraient dispenser l'assistance technique dans ce domaine. Un atelier d'accréditation est prévu pour la fin de l'année.

Révision du Cadre de normes SAFE

La première révision du Cadre de normes depuis sa création en 2005 a débuté. La portée de la révision est ambitieuse : elle couvre des domaines clés tels que la notification préalable des données, la gestion coordonnée des frontières, la reprise du commerce, la gestion de la chaîne logistique et les chargements à haut risque. Le processus de révision est encore en cours, mais une première version révisée du Cadre de normes a été publiée en juin. Elle inclut les modifications les plus urgentes dont la principale est la création d'une Annexe distincte pour les éléments de données nécessaires aux fins de l'évaluation des risques en matière de sécurité qui comprend tous les éléments relatifs au "10+2" qui ne figuraient pas encore dans le Cadre.

Le « Recueil sur les Opérateurs économiques agréés », qui fait partie du Dossier SAFE (dit Pack SAFE), a également été mis à jour. Enfin les « Directives aux fins de l'élaboration d'un accord/arrangement de reconnaissance mutuelle » ont été adoptées en juin et incorporées dans le Dossier.

Sécurité du fret aérien

La sécurité du fret aérien a été longuement discutée durant les sessions du Conseil.

La Secrétaire d'État du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis, Janet Napolitano, a recommandé la mise au point de directives mondiales concernant le recueil des éléments d'information relatifs au fret aérien, dont la disponibilité est cru-

L'élaboration du Recueil sur le guichet unique est une étape essentielle de la stratégie de l'OMD visant à aider ses Membres dans la mise en place de guichet unique.

ciale pour protéger à la fois les passagers et l'aéronef. Elle a souligné que les gouvernements avaient besoin d'obtenir ces informations avant le départ de tout avion afin de disposer du temps nécessaire à l'analyse et de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Le Commissaire européen, Algirdas Šemeta, en charge de la fiscalité, des douanes, de l'audit et de la lutte anti-fraude, a reconnu quant à lui que la coordination entre les services au plan national et international est un facteur clé. Il a également déclaré que la voie a été ouverte pour un nouveau chapitre dans la coopération transatlantique, que les informations concernant les risques seront améliorées et que la sécurité du fret aérien sera ainsi renforcée.

Le Secrétaire général de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), Raymond Benjamin, a relevé l'importance d'établir une véritable coopération entre les autorités de l'aviation civile et la douane et d'aboutir à un accord sur un ensemble de normes communes. « Si c'est au plan national que les changements peuvent et doivent être apportés, l'efficacité globale des mesures requiert une harmonisation globale » a-t-il déclaré. Le Président d'UPS International, Dan Brutto, a insisté sur le fait que les normes mondiales en matière de sécurité douanière doivent être cohérentes, dans la mesure où les pays qui élaborent des systèmes distincts ne font que ralentir les chaînes logistiques.

Il a été convenu que pour parvenir au meilleur niveau de sécurité possible et au moindre coût possible pour les opérateurs économiques, il est important que les organisations internationales pertinentes s'accordent pleinement sur des normes communes concernant les données requises et l'autorité chargée de les communiquer.

Le Groupe d'experts techniques sur la sécurité du fret aérien récemment créé au sein de l'OMD a réalisé d'importants progrès. Le Groupe a décidé de se concentrer au début sur deux priorités, à savoir sur l'étude des informations préalables en mode aérien (quelle est la nature des infor-

mations nécessaires, quand, comment et auprès de qui elles peuvent être obtenues, et la manière dont elles peuvent être utilisées) ; et sur une comparaison entre les normes de l'OMD concernant les OEA et les normes de l'OACI portant sur les agents habilités/expéditeurs connus.

Recueil de l'OMD: "Comment construire un environnement de guichet unique"

Le Conseil a reconnu que l'adoption de mesures afin de simplifier et de dématérialiser les documents justificatifs et l'introduction d'un Guichet unique étaient essentielles à la modernisation douanière. Lors de ses échanges de vues avec les délégués, le Directeur général de l'OMC a expliqué que la question de la mise en œuvre du guichet unique fait partie des négociations sur la facilitation des échanges et que si certains pays font valoir que le développement d'un guichet unique devrait constituer une obligation, d'autres estiment qu'il devrait s'agir d'un « effort maximal ».

De son côté l'OMD termine l'élaboration d'un « Recueil sur le guichet unique » dont la publication est prévue cet automne. Son élaboration est une étape essentielle de la stratégie de l'OMD visant à aider ses Membres dans la mise en place de guichet unique. Le Recueil est divisé en deux volumes afin de faire la distinction entre les questions de haut niveau, susceptibles de préoccuper les cadres dirigeants, et les questions d'ordre technique, qui concernent les responsables opérationnels. Le volume 1 est intitulé « Guide des dirigeants » et le Volume 2 « Guide de pratique professionnelle ». Ce dernier regroupe les outils, techniques et directives élaborés et tenus à jour régulièrement par l'OMD et par d'autres organisations internationales.

Douanes en réseau international

En juin 2009, le Conseil a entériné la création d'un Groupe de travail ad hoc sur les Douanes en Réseau International (DRI) avec le mandat d'étudier la faisabilité de Douanes en réseau international. Lors de sa première réunion en novembre 2009, le Groupe a décidé de travailler sur 5 domaines principaux dans l'analyse des DRI :

modélisation des processus opérationnels ; TI ; gouvernance ; aspects juridiques ; renforcement des capacités. Des sous-Groupes d'experts ont été établis pour travailler sur chacun de ces domaines. Le Conseil a décidé que le secteur privé et les organisations internationales reconnues devraient être invités à participer à ces sous-Groupes, notamment aux groupes chargés de la modélisation des processus opérationnels et de la TI.

La principale base structurelle de l'étude de faisabilité développée par le Groupe de travail est la notion de « blocs utilitaires », qui sont des ensembles d'informations qui pourront être échangées dans des domaines prédéfinis relatifs à la douane – par exemple, les données concernant les OEA ou les envois de secours ; ou encore les données préalables en matière de sécurité du fret aérien. L'étude devra comprendre les blocs utilitaires prioritaires (pas plus de 3 ou 4), les dispositions en matière de gouvernance, un cadre légal et une stratégie en matière de renforcement des capacités.

L'enjeu aujourd'hui est d'obtenir l'expertise technique nécessaire au travers des divers comités techniques de l'OMD afin de bien définir les nombreux détails techniques des blocs utilitaires identifiés – par exemple, les données à échanger, les normes de donnée et de message à utiliser, les mécanismes aux fins de la gestion de l'identité tout au long la transaction, etc. De plus, un travail plus approfondi doit être entrepris afin de mettre en place des projets de validation, de développer des scénarios en matière de TI, d'établir une meilleure description des coûts et des bénéfices pour les gouvernements et l'industrie, et de trouver des idées concernant la stratégie de déploiement pour aller au-delà des projets pilotes initiaux.

Le Conseil a reconnu la complexité de l'initiative, a pris acte du rapport intérimaire concernant l'étude de faisabilité des DRI et a fait part de son appréciation concernant le travail réalisé par le Groupe ad hoc.

Pascal Lamy à l'OMD

« Compte tenu de la contribution importante de cette organisation aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce, ma visite ici ne pouvait plus attendre » : tels ont été les premiers mots prononcés par Pascal Lamy devant le Conseil de l'OMD.

Le Directeur général de l'OMC a rappelé le rôle que l'OMD joue dans les activités de l'OMC, qu'il s'agisse de ses travaux ordinaires ou des négociations menées actuellement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Sur ce dernier point, il a souligné la contribution indispensable de l'OMD au programme d'évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges mis en œuvre par l'OMC. Dans le cadre de ce programme, un soutien sous la forme d'assistance technique a été apporté à une centaine de pays en développement et de pays les moins avancés pour leur permettre de participer d'une manière plus effective aux négociations. La poursuite de cette étroite collaboration devient plus cruciale à mesure que la conclusion d'un nouvel Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges se rapproche. L'OMC met actuellement au point une assistance technique plus ciblée devant faciliter la mise en œuvre et le soutien apporté par l'OMD sera essentiel pour réussir à mettre en œuvre ce programme dans les délais souhaités. Pascal Lamy a également mentionné les autres domaines dans lesquels la coopération OMC/OMD est extrêmement fructueuse - tant sur le fond qu'en ce qui concerne la fourniture d'assistance technique - que sont le Système harmonisé (SH), l'évaluation en douane et les règles d'origine.

Au terme de son allocution, M. Lamy a expliqué la nécessité de changer la manière dont le commerce est perçu dans les débats politiques et, pour cela, de modifier la manière dont les statistiques commerciales sont conçues afin qu'elles rendent compte de la réalité des interactions commerciales entre pays. Il a ainsi présenté l'initiative de l'OMC "Fabriqué dans le monde" qui consiste en un espace ouvert sur Internet dédié à l'échange de projets et d'expériences concernant la mesure et l'analyse du commerce sur la base de la valeur ajoutée.

Aujourd'hui, les opérations des entreprises, qu'il s'agisse de la conception des produits, de la fabrication des composants, de l'assemblage ou de la commercialisation, sont réparties dans le monde entier, créant ainsi des chaînes de production internationales. De plus en plus de produits sont "Made in the World" et non plus "Made in the US" ou "Made in France". Or, les échanges commerciaux sont encore comptabilisés en attribuant la totalité de la valeur commerciale au dernier pays d'origine, quelle que soit sa contribution relative dans la chaîne de valeur ajoutée. Cette pratique crée une distorsion statistique qui peut fausser le débat politique sur l'origine des déséquilibres, et ainsi amener à prendre des décisions mal fondées, donc contre-productives.

Un nouveau système de mesures permettrait de suivre la valeur ajoutée à chaque étape des chaînes de production, afin de rétablir la vérité des échanges en les pondérant par ce que les différents partenaires commerciaux y apportent réellement. Le défi consiste à trouver les bonnes passerelles statistiques entre les différents cadres statistiques et les différentes comptabilités nationales, afin de représenter correctement les interactions internationales nées de la mondialisation, d'arriver à une complète compréhension de la contribution réelle du commerce aux économies nationales, et ainsi de faciliter le dialogue entre les décideurs nationaux, au-delà des frontières nationales.

De plus en plus de produits sont "Made in the World" et non plus "Made in the US" ou "Made in France".



Renforcement des capacités : la voie à suivre

Depuis le lancement du programme Columbus en 2006, l'OMD a développé un sens aigu des priorités et des défis méritant une attention particulière. Parmi les expériences exprimées au sein du Comité du renforcement des capacités se dégagent trois axes communs pour un fonctionnement optimal du renforcement des capacités : mobiliser la volonté politique, investir dans l'humain et créer des partenariats efficaces avec des parties intéressées. Ces trois axes constituent la base de la Feuille de route stratégique pour l'avenir de l'activité de renforcement des capacités à l'OMD.

Vous trouverez ci-après les principales initiatives de renforcement des capacités, entreprises par l'OMD dans le cadre de la Feuille de route stratégique et discutées au Conseil.

Mobiliser la volonté politique

L'OMD s'est rendu compte que les projets de renforcement des capacités les plus réussis sont ceux qui bénéficient d'un solide engagement politique et qui sont financés à la fois par le gouvernement participant et par le secteur privé. L'OMD met actuellement à jour son « Dossier d'orientation sur la douane pour décideurs politiques », avec l'aide des Membres et au vu de leurs expériences. Ce Dossier explique le rôle des administrations douanières d'aujourd'hui et leur importance pour la société, les entreprises et les gouvernements. Une fois mis à jour, il permettra aux responsables des douanes de s'assurer d'une volonté politique durable et du soutien des dirigeants d'autres services publics.

Facteur humain : développer les compétences de leadership et d'encadrement

L'expérience montre que le leadership et l'encadrement sont les principaux facteurs de réussite des réformes et des plans de modernisation et assurent des progrès constants. Cette année, l'OMD conçoit et met en œuvre, avec la Banque mondiale, un programme de développement de leadership et d'encadrement supérieur pour l'Afrique subsaharienne. Ce programme devrait être appliqué par la suite dans le monde entier. Il est étroitement lié aux « Principes et pratiques pour la formation et les plans de carrière douaniers », en cours d'élaboration. Pour ce projet, l'OMD travaille de près avec les Membres intéressés, les milieux universitaires et le secteur privé, afin de développer un produit utilisable par tous les Membres.

Créer de nouveaux partenariats

Ces dernières années, l'OMD a réussi à créer de nouveaux partenariats et à renforcer les partenariats existants, ce qui implique de travailler notamment avec des groupes du secteur privé, avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (la BID) et d'autres donateurs. Cet engagement a eu notamment pour résultat l'organisation par l'OMD d'un événement régional, réunissant des donateurs de la région Amériques. Membres et donateurs espèrent que ce type d'événement se renouvellera. La région Afrique orientale et australe, par exemple, a exprimé la nécessité d'organiser aussi une conférence régionale des donateurs sur son territoire. L'OMD continue également à travailler avec ses Membres à l'échelle régionale et de manière bilatérale pour établir des argumentaires et recueillir

ainsi le soutien des gouvernements, de donateurs ou d'autres administrations douanières. Ce type d'action a été mené récemment auprès de plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale.

Améliorer la coordination

Améliorer la coordination implique plusieurs actions : définir les besoins, rechercher le soutien et optimiser l'utilisation de la moindre ressource. Pour ce faire, l'OMD a mis au point une méthodologie destinée à l'ensemble des professionnels du renforcement des capacités, qui donne un aperçu de qui fait quoi. Il s'agit de la Base de données de la Carte des projets. Un projet pilote de cette Base de données (voir article page 24) sera mis en place prochainement dans la région Amériques grâce au soutien financier de la BID. La Base de données de la Carte des projets n'a pas pour seul but d'améliorer la coordination. Elle constitue également une plate-forme où les administrations douanières peuvent exprimer leurs besoins et trouver des donateurs ou autres administrations pour y répondre. Cette Base de données assure également la gestion de connaissances car elle permet aux Membres d'apprendre les uns des autres. L'OMD constituera un groupe « virtuel » qui travaillera étroitement avec la Direction du renforcement des capacités sur des questions relatives à l'engagement des donateurs et à la coordination du renforcement des capacités.

Mesurer la performance

L'immense majorité des Membres a adopté une gestion basée sur les résultats pour progresser dans le développement et la gestion du programme Columbus et d'autres initiatives. Le Secrétariat de l'OMD assiste

actuellement un groupe de travail « virtuel » dans l'élaboration d'un nouveau chapitre du « Recueil sur le développement du renforcement des capacités » consacré à la mesure de la performance organisationnelle. Le groupe est chargé non seulement d'établir des orientations pour le développement d'un environnement de gestion de la performance, mais également de fournir une liste des indicateurs potentiels et pertinents pour mesurer la performance douanière.

Mise en œuvre de la phase 3 du Programme Columbus

Le Programme Columbus se compose de trois phases. La phase 1 consiste en un diagnostic de tous les aspects d'une administration douanière. La phase 2 porte sur l'utilisation de ce diagnostic pour l'élaboration de plans stratégiques et de plans d'action et pour engager des changements. La phase 3 est un examen des progrès réalisés et définit en même temps la prochaine étape des plans stratégiques et plans d'action. Ces trois phases constituent une suite ininterrompue. La première mission de phase 3 a été engagée en avril 2011 en Mongolie (voir page 25 pour plus de détails).

Mise à jour du Cadre de diagnostic de l'OMD

Le Cadre de diagnostic est un instrument à part entière, utilisé pour évaluer les besoins des administrations douanières. Face aux évolutions majeures des méthodes de travail de la douane et des nombreux facteurs influençant la chaîne logistique mondiale, un processus a été engagé afin d'améliorer et de mettre à jour le Cadre de diagnostic en tenant compte des toutes

dernières normes et meilleures pratiques en date.

Mise à disposition d'experts de haute qualité

Le Secrétariat de l'OMD dispose actuellement de 318 experts accrédités dans différents domaines. Compte tenu d'une analyse des demandes formulées récemment, l'OMD s'attache aujourd'hui à accréditer surtout des experts pour les missions de phase 2. Il s'agit essentiellement de conseillers techniques et opérationnels. L'analyse montre que les domaines les plus demandés en matière de soutien sont l'élaboration de plans stratégiques et de plans d'action, la gestion des risques, les contrôles a posteriori, la mise en œuvre de programmes d'OEA et le développement de solutions de guichet unique. Une base de données d'experts accrédités est désormais disponible en ligne, sur le site web réservé aux Membres.

Accords tripartites

Onze accords tripartites ont été conclus à ce jour. Ces accords résultent d'une importante collaboration et de la transmission de savoir-faire entre les administrations. Les deux derniers accords en date, l'un entre le Ghana, le Liberia et l'OMD, et l'autre entre la Suède, le Swaziland et l'OMD, ont été signés pendant les sessions du Conseil. Le premier porte sur le SH 2012, les procédures opérationnelles standard et l'éthique. Le deuxième prévoit un soutien à long terme à la mise en œuvre de normes OMD et au développement interne dans les domaines suivants : contrôle a posteriori, gestion des risques, évaluation du renseignement ou du risque, enquêtes et lutte contre la contrebande.

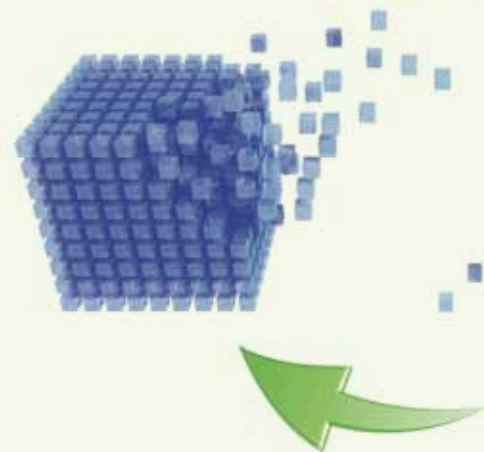
Des organisations respectées

L'éthique est un aspect commun à plusieurs secteurs et se trouve au cœur même du renforcement des capacités. Les méthodes de travail de la douane sont souvent redéfinies en fonction de ce que l'on peut faire pour promouvoir l'éthique, tout en améliorant l'efficacité, en réduisant les coûts des transactions et en accélérant les échanges.

Le « Modèle révisé de Code d'éthique et de conduite de l'OMD » a été diffusé récemment et comprend des parties intéressantes émanant des Membres. Dix Membres se sont déclarés prêts à contribuer à la révision du « Guide pour le développement de l'éthique ». Des projets pilotes sur l'éthique ont été lancés dans les six régions de l'OMD. Les enseignements qui en ont été tirés ont été diffusés aux Membres, ce qui a incité d'autres administrations à mettre en place un tel projet.

Outre la mise à jour des outils d'éthique, un projet associant éthique et lutte contre la fraude a été lancé. Appelée « Projet GAPIN », cette initiative vise à sensibiliser les douanes sur le trafic d'espèces sauvages, souvent lié à des infractions en matière d'éthique. Ce projet est un parfait exemple de coopération entre la Direction du renforcement des capacités, la Direction du contrôle et de la facilitation et les Membres de l'OMD. L'Organisation entend poursuivre ce type de projets associant lutte contre la criminalité et contre la corruption.

La Carte des projets de l'OMD : Coordonner le renforcement des capacités de manière efficace



L'OMD COLLABORE avec de nombreux donateurs dans le monde afin d'offrir aux Membres qui le souhaitent des activités de renforcement des capacités, l'OMD n'étant pas elle-même un bailleur de fonds. Il n'est pas rare que les efforts en matière de renforcement des capacités se chevauchent et que deux donateurs octroient un soutien similaire à un même projet, créant ainsi des doublons dans l'assistance apportée aux administrations. La Carte des projets de l'OMD a pour vocation de remédier à cette situation.

En 2010, l'OMD et la Banque interaméricaine de développement ont organisé à Washington une réunion des donateurs pour la région des Amériques et des Caraïbes. Cette rencontre visait à faire connaître le Bureau régional de renforcement des capacités et à présenter le responsable régional des relations avec les donateurs, ce dernier ayant profité de l'occasion pour proposer de centraliser les informations sur l'aide apportée par ces mêmes donateurs aux Membres de la région. Suite à la réunion et avec l'accord des donateurs qui y avaient participé, le responsable régional a rapidement élaboré un prototype de ce qui allait devenir la Carte des projets de l'OMD, une base de données qui servira de répertoire des projets passés, présents et futurs.

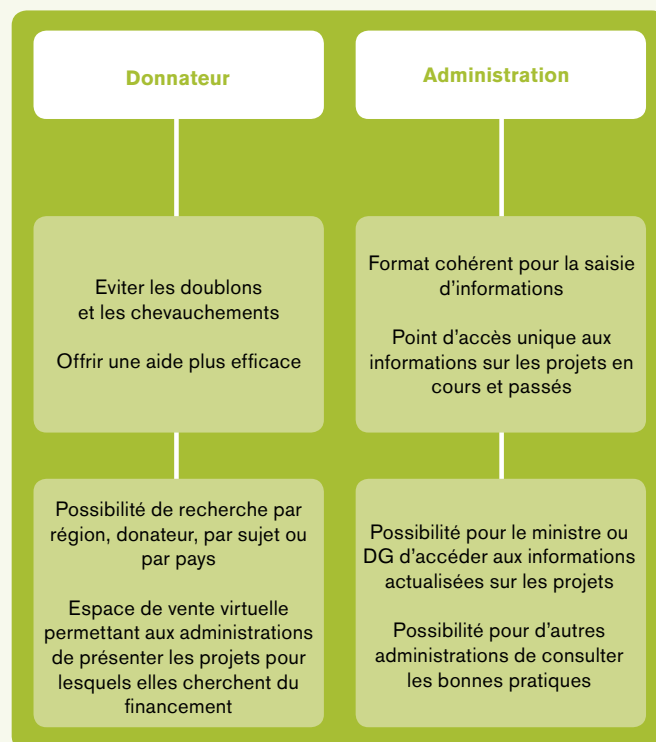
De l'avis des donateurs, la coordination est essentielle pour arriver à des résultats durables en matière de développement. La Carte des projets est un instrument utile qui permet de prendre des décisions plus adaptées aux besoins des Membres et d'éviter les doublons. Tous les participants à la Carte des projets peuvent consulter les informations disponibles et passer en revue les différents projets qui sont en cours de préparation ou d'exécution ou encore, qui sont achevés. Elle constitue surtout une aide pour les administrations cherchant des donateurs afin de financer leur initiative. La Carte des projets permet ainsi aux donateurs d'accéder aux informations nécessaires afin que les ressources dégagées soient utilisées de façon efficace et au profit des administrations qu'ils souhaitent parrainer.

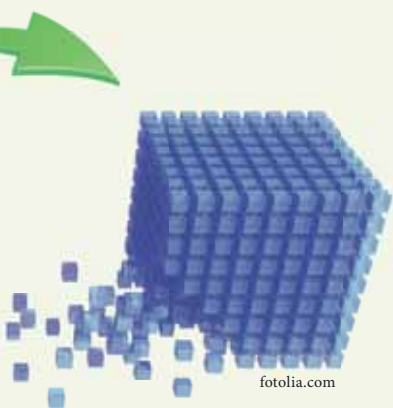
Les administrations bénéficiaires pourront utiliser la Carte des projets pour publier des informations concernant les projets qu'elles préparent et pour lesquels elles ont besoin d'un soutien financier ; elles pourront, par ailleurs, y présenter les progrès réalisés et joindre les documents pertinents s'y rapportant. Un autre avantage spécifique de la Carte des projets est qu'elle constitue pour les Membres un instrument de base pour la gestion de projet, disponible, grâce à Google Traduction, en cinquante-trois langues ! Enfin, la Carte des projets a été spécifiquement conçue pour être facile à utiliser et à mettre à jour.

PASSÉ : Catalogue des projets passés pouvant être utilisé aux fins de la recherche afin d'identifier les meilleures pratiques et pouvant servir de répertoire historique.

PRÉSENT : Outil permettant aux donateurs, aux administrations et aux organisations internationales de suivre le déroulement de leurs projets et d'avoir accès aux informations concernant les initiatives d'autres donateurs ou organisations internationales. La Carte permettra aux administrations membres de contrôler pleinement leurs initiatives tout en garantissant un niveau constant d'informations et une bonne gestion du projet. Les donateurs pourront ainsi éviter les doublons et autres chevauchements.

FUTUR : La Carte des projets dispose d'une section unique proposant un concept de « mise en vente » virtuelle. Les administrations désireuses de lancer un projet et qui cherchent des fonds ou des administrations partenaires peuvent y « mettre en vente » leur initiative. Les donateurs potentiels peuvent dès lors « puiser » dans la liste des projets disponibles. De même, les donateurs ou administrations donatrices peuvent y lancer des appels à candidatures auprès des administrations pour une initiative donnée et présenter les conditions de participation, la durée du projet, etc.





fotolia.com

La Carte des projets n'est certes pas la panacée qui permettra d'éviter tous les chevauchements. Toutefois, elle peut devenir un instrument utile afin d'aider les donateurs à prendre des décisions plus pertinentes en matière de financement. La Carte permettra aux administrations bénéficiaires de gérer leurs projets, de centraliser les informations et de publier les rapports et statistiques y afférents de façon professionnelle. Enfin, elle permet aux responsables de l'OMD de suivre l'évolution d'une variété de projets, de mieux coordonner les ressources disponibles, d'avoir accès aux statistiques et aux informations qui leur permettront d'analyser les tendances et les caractéristiques qui se dégagent et d'apporter une aide substantielle et concrète aux Membres. Dans l'ensemble, il s'agit d'un outil intéressant et pratique non seulement pour l'OMD mais aussi pour les donateurs et les Membres afin de leur permettre de relever les défis du 21^{ème} siècle.

La Carte des projets fait l'objet d'un pilote dans la région des Amériques et des Caraïbes.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ce projet au fur et à mesure qu'il sera élargi à d'autres régions !

COMME LE SOULIGNAIT à l'origine le Programme Columbus, il convient d'assurer le suivi du programme et d'en évaluer les résultats, et surtout les résultats cumulés des mesures de modernisation prises dans les administrations des douanes participantes. La phase 3 offre à l'OMD la possibilité d'évaluer les progrès et de recommander des ajustements aux activités de modernisation en cours, à travers un processus de suivi et d'évaluation mis en œuvre par étapes successives. Cette phase ne marque en aucune façon la fin du processus de modernisation mais constitue plutôt la possibilité de marquer une pause et de réfléchir sur les progrès accomplis, afin d'avoir une vision plus claire de l'avenir.

En 2010 a été initié un processus visant à tester la démarche du Secrétariat en matière de mise en œuvre de la Phase 3 du Programme Columbus. Plusieurs Membres avaient manifesté à l'époque leur intérêt à participer à ces tests. Parmi eux se trouvait la Mongolie dont le Diagnostic avait été réalisé en avril 2006 et qui avait signé en 2008 un Accord tripartite de coopération technique en matière de renforcement des capacités avec l'Administration des douanes et accises des Pays Bas et l'OMD, portant sur le renforcement des capacités organisationnelles de l'administration dans certains domaines spécifiques. L'Accord tripartite arrivant en phase de réexamen, il a été décidé de combiner le travail d'évaluation effectué dans le cadre du réexamen de l'Accord tripartite et celui entrepris dans le cadre de la Phase 3.

L'évaluation a mis en lumière les importantes avancées réalisées. Par exemple, des 39 recommandations identifiées lors de la mission de diagnostic de la Phase 1, les experts ont pu constater que 36 avaient été mises en œuvre. Suite à l'évaluation de la Phase 3, plus de 20 nouvelles recommandations ont été approuvées par l'Administration des douanes de Mongolie qui continuera ainsi de bénéficier d'un soutien dans le cadre du Programme Columbus à travers l'assistance prévue dans la Phase 2. La Phase 3 n'est, en effet, pas la fin du cycle de développement organisationnel mais plutôt un nouveau commencement pour poursuivre le processus de réforme et de modernisation.

La méthodologie développée par le Secrétariat, sur la base son expérience en Mongolie, a été approuvée par le Comité du renforcement des capacités. Des directives pour les Membres et les experts de l'OMD qui conduiront les évaluations de la Phase 3 ont également été mises au point. Deux à trois autres missions pilotes auront bientôt lieu.



Réunion de gestion hebdomadaire par vidéo conférence avec les responsables de la Douane de Mongolie

Questions tarifaires et commerciales

Valeur

Les instruments relatifs à la valeur

Trois instruments adoptés par le Comité technique de l'évaluation en douane ont été approuvés :

- le Commentaire 23.1 (Examen de l'expression « circonstances propres à la vente » au sens de l'article 1.2 a) dans le cadre de l'utilisation d'études sur le prix de transfert) ;
- le Commentaire 24.1 (Détermination de la valeur d'un apport aux termes de l'article 8.1 b) de l'Accord) ;
- le Commentaire 25.1 (Redevances et droits de licence payés à un tiers; Commentaire général).

Questions techniques

Le Comité technique continue à travailler sur les relations qui existent entre les prix de transfert et l'évaluation en douane et étudie à l'heure actuelle des questions techniques soulevées par la Douane du Belarus concernant l'évaluation en douane de déchets industriels, et par la Douane de Singapour portant, l'une, sur l'interprétation de l'expression « condition de la vente » au sens de l'article 8.1 c) et l'autre, sur l'application de l'article 8.1 d) en ce qui concerne les paiements basés sur des bénéfices nets prévus.

Dossier Recettes

Le Dossier recettes a été élaboré en vue de répondre aux préoccupations des Membres vis-à-vis de la baisse des recettes nationales. Les travaux entrepris jusqu'à présent comprennent l'élaboration d'une liste des outils, instruments et autres documents ayant trait au recouvrement des recettes et la tenue d'une série de six ateliers régionaux destinés à promouvoir l'utilisation des outils et instruments existants et à obtenir des renseignements sur les besoins complémentaires des Membres en matière de recouvrement des recettes.

En ce qui concerne ces besoins complémentaires dans le domaine de la valeur, les difficultés à effectuer des contrôles efficaces de la valeur en douane constituent la principale préoccupation exprimée. Le Plan d'action élaboré en vue de répondre à ces préoccupations a été approuvé par

la Commission de politique générale lors de sa session de décembre 2010. Une série de visites d'étude ont déjà été effectuées en vue d'identifier des exemples de programmes de contrôle de l'évaluation susceptibles d'être largement vulgarisés ou qui mériteraient d'être diffusés à plus grande échelle.

Règles d'origine

Harmonisation des règles d'origine non préférentielles

Les travaux techniques dans le cadre des négociations concernant l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles au sein de l'OMC se poursuivent, bien qu'aucune avancée majeure ne soit intervenue au sujet des questions en suspens. Deux sessions officielles ont été tenues en octobre 2010 et en avril 2011. Les résultats des travaux menés à Genève sont exposés dans le Projet de texte consolidé révisé (document OMC G/RO/W/111/Rev. 6). Le document regroupe les textes approuvés par le Comité des règles d'origine de l'OMC (CRO) et les éléments qui n'ont pas encore été entérinés par le CRO ou qui constituent une solution de compromis présentée par la Présidente du Comité (textes entre crochets).

La possibilité de débiter les travaux de transposition des règles d'origine présentées dans le texte consolidé révisé dans une version plus récente de la Nomenclature du SH, à savoir la version du SH de 2007 ou celle de 2012, est toujours en discussion au CRO. L'OMD a présenté un exposé à l'occasion d'un séminaire sur ce thème en avril 2011 mais les délégués doivent encore décider si l'OMD doit ou non commencer la transposition avant que l'accord ne soit conclu.

Plan d'action de l'OMD sur les règles d'origine préférentielles

Les travaux entrepris dans le cadre du Plan d'action sur les règles d'origine préférentielles que le Conseil a adopté en 2007 avancent :

- la Base de données des accords commerciaux préférentiels a été publiée en mars 2010 ;



- L'étude comparative des règles d'origine préférentielles a été publiée en décembre 2010 (la publication des versions française et espagnole est prévue pour le second semestre 2011).

Vérification de l'origine préférentielle

L'un des domaines de travaux futurs envisagés dans le cadre du Dossier recettes concerne l'assistance apportée aux Membres en matière de vérification de l'origine préférentielle dans le cadre des nouveaux accords de libre-échange. A cette fin, le Secrétariat a effectué dans le cadre de l'étude comparative sur les règles d'origine une étude typologique des méthodes de contrôle de l'origine. Y sont analysées les nouvelles tendances en matière de contrôle et de vérification de l'origine. La prochaine étape consistera à élaborer des directives concernant les pratiques recommandées en matière de contrôle et de vérification des preuves de l'origine.

Directives techniques concernant les renseignements contraignants en matière d'origine

Les décisions anticipées constituent un outil de facilitation des échanges très efficace en termes de transparence, de certitude et de prévisibilité. Ces trois dernières années le Comité technique de l'OMD sur les règles d'origine a travaillé à l'élaboration de « Directives techniques concernant les renseignements contraignants en matière d'origine » – mieux connus sous le nom de « décisions anticipées » dans le domaine de l'origine – en se fondant sur l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine et sur les accords commerciaux préférentiels. Ces Directives approuvées par le Conseil cette année constituent un instrument utile pour les Membres qui ne disposent pas d'un système de renseignements contraignants en matière d'origine et pour ceux qui mettent actuellement en place un système de cette nature ou qui procèdent à une consolidation de leur administration et de leur législation.

Nomenclature et Classification

Amendements du SH par voie de corrigendum

Le Conseil a adopté certains amendements apportés à la Nomenclature du SH par voie de corrigendum, découlant de la Recommandation du Conseil du 26 juin 2009 relative à l'amendement de la Nomenclature du SH. Conformément à la procédure de l'Article 16 de la Convention sur le SH, ces amendements ne sont pas juridiquement contraignants pour les Parties contractantes avant le 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, aux termes de la procédure de corrigendum (Article 8), les Parties contractantes sont libres d'appliquer les amendements proposés à partir du 1^{er} janvier 2012.

Recommandations au SH

Le Conseil a adopté lors de ses sessions six Recommandations amendées en application de la Recommandation du Conseil du 26 juin 2009 relative à l'amendement de la Nomenclature du SH. Ces recommandations seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012. Pour cinq d'entre elles, les amendements portent sur la révision des sous-positions à insérer dans les nomenclatures statistiques nationales. La sixième relative à l'utilisation d'unités de quantité normalisées a subi une refonte complète et par conséquent, la Recommandation du Conseil du 1^{er} juillet 2006 est abrogée.

Mise en œuvre du SH 2012

En ce qui concerne les préparatifs en vue de la mise en œuvre du SH 2012, l'édition 2012 des Notes explicatives du SH est désormais disponible en version papier et l'Index alphabétique est au stade final d'examen avant publication. La nouvelle version du « Recueil des Avis de classement » sera publiée en janvier 2012 conformément à la décision prise par le Comité du SH. La Base de données du SH qui rassemble toutes ces publications sera actualisée et améliorée selon les propositions faites par le Comité en 2012. Elle sera disponible en ligne ou en CD-ROM.

Conformément au Plan stratégique de l'OMD, le Secrétariat a déjà tenu six séminaires et ateliers régionaux destinés à assister les Membres de l'OMD en ce qui concerne la mise en œuvre des amendements 2012 du SH.





Giuseppe Favale félicité par le Secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikuriya

Élections

Présidence du Conseil

Josephine Feehily, Présidente de l'Office of the Revenue Commissioners irlandais, a été élue Présidente du Conseil de l'OMD (voir son article en page suivante).

Directeur, Questions tarifaires et commerciales

Giuseppe Favale a été nommé au poste de Directeur des Questions tarifaires et commerciales. Il prendra ses fonctions au Secrétariat en janvier 2012.

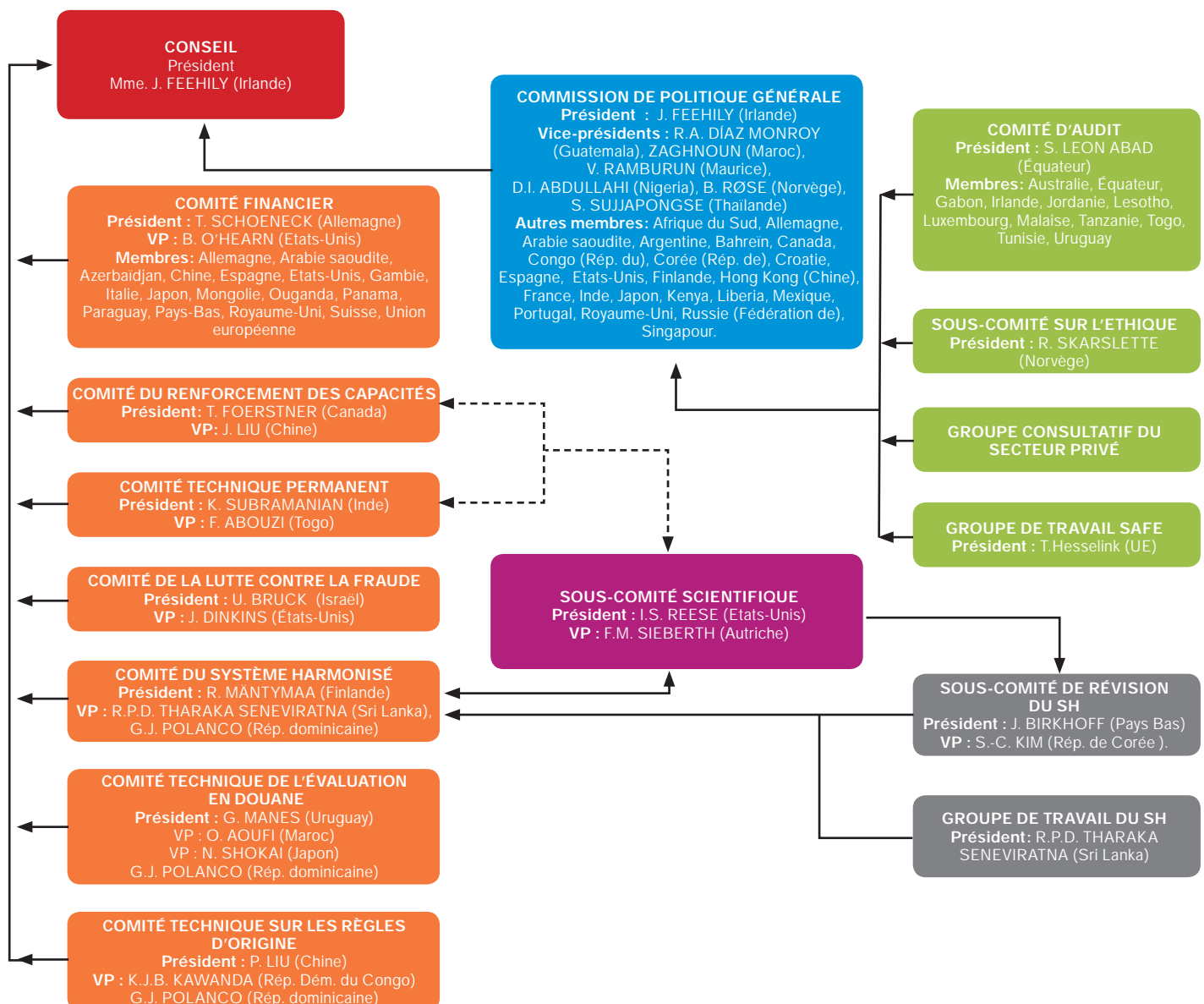
Durant sa carrière, Giuseppe Favale a occupé divers postes au sein du Ministère des Finances d'Italie et en parti-

culier, au sein de l'Agence des douanes italiennes dont il est actuellement le Directeur des relations internationales, poste qu'il occupe depuis 2007.

A la tête de la Direction des Questions tarifaires et commerciales, il superviserà le travail relatif à la nomenclature, à l'évaluation en douane et aux règles d'origine. Il prendra ses fonctions le jour même de l'entrée en vigueur du SH 2012.

Le Secrétaire général et le personnel de l'OMD se réjouissent d'accueillir Giuseppe Favale au Secrétariat.

Statut des organes de travail de l'OMD



Une Organisation mondiale des douanes digne de notre époque

par Josephine Feehily,

NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'OMD

AVANT TOUTE CHOSE, permettez-moi de réitérer à quel point je suis honorée et fière d'avoir été élue Présidente de l'OMD lors des sessions du Conseil de juin dernier.

Forte de ses 177 Membres dans le monde entier, l'OMD est devenue une organisation indispensable aux douanes pour l'élaboration de normes internationales, le développement des compétences et la promotion de la coopération internationale, tant et si bien qu'il est difficile de croire qu'à l'origine, elle ne comptait que 17 Membres, parmi lesquels l'Irlande (ce dont je ne suis pas peu fière). Compte tenu de la diversité politique et culturelle de ses 177 États membres, l'OMD représente en soi une réalisation extraordinaire, marquant de son empreinte le travail des douanes dans le monde entier.

Au cours des dix dernières années, l'environnement douanier n'a cessé de changer à un rythme croissant et les administrations douanières ont à présent à répondre à des exigences accrues. Une administration douanière moderne doit placer la barre très haut. Elle doit faire preuve de professionnalisme, être tournée vers l'avenir et agir de façon équilibrée, sans jamais perdre de vue son rôle tant en matière de facilitation des échanges que de protection de la société. Elle doit s'assurer que son personnel soit hautement compétent et qualifié et qu'il soit déployé de façon à répondre au mieux aux défis d'un commerce international en constante évolution. Elle doit honorer les principes fondamentaux de l'honnêteté, de l'éthique, du professionnalisme et de la courtoisie. En même temps, elle doit être capable de répondre

rapidement et efficacement aux infractions et à la criminalité sous toutes ses formes et faire preuve en ce sens d'une volonté et d'un engagement fermes.

Dans ce contexte de changements rapides de l'environnement douanier, il est essentiel que l'OMD évalue et remette constamment en question sa propre structure, ses programmes et ses pratiques professionnelles afin de répondre aux impératifs actuels. La douane au 21^{ème} siècle exige et mérite une OMD du 21^{ème} siècle. A cet égard, je me réjouis de participer concrètement à la définition de la politique douanière internationale et je m'engage à faire en sorte que la facilitation des échanges, la sécurité de la chaîne logistique, la protection des DPI et le renforcement des capacités restent les principaux fondements des objectifs de l'OMD.

Nous devons penser de façon stratégique et suivre constamment et avec attention les évolutions de notre environnement.

Alors que j'étais encore récemment présidente du Comité d'audit de l'OMD, j'ai salué l'engagement pris par le Secrétaire général de revoir le Plan stratégique de l'OMD. Face aux nouveaux défis auxquels la douane est confrontée, toutefois, un plan stratégique ne suffit plus. Nous devons penser de façon stratégique et suivre constamment et avec attention les évolutions de notre environnement, afin de mieux répondre aux risques et défis futurs, voire de les anticiper. Il est donc essentiel que notre organisation reste moderne et dynamique et qu'elle cherche constamment à s'améliorer. Je m'engage à promouvoir activement des efforts en ce sens et me réjouis de compter sur la participation effective de tous les Membres dans la poursuite des objectifs de l'OMD.



Josephine Feehily, Présidente de l'Office of the Revenue Commissioners (ou Administration fiscale), est à la tête de l'Administration fiscale et douanière irlandaise depuis 2008. Première femme à occuper ce poste en Irlande, elle dirige une organisation en charge d'administrer tous les impôts, taxes et redevances du pays.

Depuis 1998, Josephine est l'un des trois commissaires à siéger au sein de la Direction des impôts, ce qui lui a valu de travailler notamment dans le domaine politique et législatif, sur le recouvrement des recettes et sur la stratégie et le développement organisationnel, de diriger la Large Cases Division (Division des grands contentieux) et de devenir Directrice générale des services douaniers.

Josephine a été vice-présidente de l'Organisation mondiale des douanes pour la région Europe de 2007 à 2009, et, avant son élection à la Présidence du Conseil, elle a également présidé le Comité d'audit de l'OMD. Elle représente l'Irlande au sein du Bureau du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale.

Elle est fonctionnaire de carrière. Avant de rejoindre l'Administration fiscale irlandaise en 1993, elle a occupé une série de postes au sein du Ministère irlandais du bien-être social et au sein de la Caisse des retraites d'Irlande. Josephine est diplômée du National College of Ireland et du Trinity College de Dublin.



Séance spéciale d'orientation pour les nouveaux Directeurs généraux



Seize nouveaux Directeurs généraux des douanes et leurs représentants ont participé peu avant les Sessions du Conseil de l'OMD à une séance spéciale d'orientation afin de s'informer des activités et programmes de l'Organisation et de rencontrer le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les autres hauts responsables du Secrétariat



Concours photo 2011 de l'OMD

« La relève dans le désert » est la légende de la photo gagnante du concours 2011 présentée par l'Administration des douanes algériennes. Elle rend hommage aux fonctionnaires des douanes basés dans le sud de l'Algérie et qui luttent contre la contrebande.

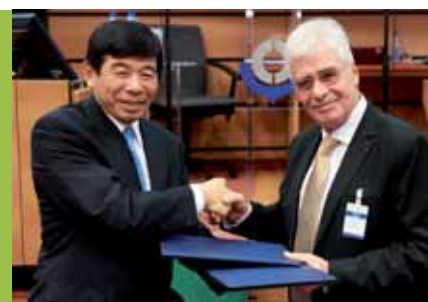
L'OMD signe des PDA avec deux partenaires internationaux

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2011, l'OMD s'est efforcée d'améliorer et de renforcer les liens tissés avec d'autres Organisations internationales. Lors des sessions du Conseil, elle a signé deux Protocoles d'accord (PDA), l'un avec l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) et l'autre avec l'Agence mondiale anti-dopage (AMA).

Le PDA signé avec l'OACI, représentée par son Secrétaire général Raymond Ben-

jamin, formalise la base d'une coopération renforcée entre les deux Organisations, en particulier dans le domaine de la sûreté du fret aérien.

Le PDA signé avec l'AMA, représentée par son Directeur général, David Howman, donnera une impulsion significative à la lutte contre le dopage dans le sport et aux efforts pour lutter contre le commerce illégitime des produits dopants.



Kunio Mikuriya en compagnie de Raymond Benjamin, Secrétaire général de l'OACI (photo du haut) et David Howman, Directeur général de l'AMA (photo du bas)

Le Conseil en photos





La Douane moldave célèbre son vingtième anniversaire

par Tudor Balitchi,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DOUANE MOLDAVE

IL Y A VINGT ANS, LES SERVICES DOUANIERS de la République de Moldavie tournaient une page de leur histoire et s'engageaient pleinement dans le processus de construction d'un État et dans le développement économique du pays.

Au fil des ans, la Douane moldave s'est renforcée, devenant le garant de la sécurité économique et un pilier de l'État moldave. Des réformes institutionnelles importantes ont contribué à l'établissement d'une autorité douanière moderne aux aspirations européennes. Si l'on revient sur les activités du service des douanes alors que la Moldavie célèbre deux décennies d'indépendance, nous comprenons que son évolution a été marquée par une dynamique soutenue et positive dont l'objectif stratégique était la mise en œuvre efficace de ses missions et fonctions.

L'objectif de la Douane de Moldavie a toujours été de faciliter le commerce international, d'améliorer la sécurité économique du pays et de lutter contre le trafic illicite aux frontières qui menace les intérêts vitaux du pays. Pour y parvenir, les pratiques et les normes les plus avancées promues par l'Organisation mondiale des douanes ont été suivies. La Moldavie a été l'un des premiers pays à signer le Cadre de normes SAFE et à mettre en œuvre avec succès les recommandations de l'OMD après une Mission de diagnostic en 2006. La Moldavie fut également le premier pays à introduire SYDONIA World en 2006 – la plateforme TI douanière de la CNUCED.

En 2008, le concept de « Guichet unique » a été mis en œuvre à tous les postes frontières. Suivant la Recommandation N°33 de juillet 2005 du Centre des Nations Unies pour la Facilitation des Procédures Commerciales et le Commerce Electronique concernant la création d'un guichet unique, la Douane de Moldavie est ainsi devenue une autorité de pointe en ce qui concerne l'échange en ligne de données commerciales internationales pertinentes avec d'autres agences, la centralisation du

paiement des droits et taxes et la coordination des contrôles en ligne en accord avec le principe dit du « One Stop Shop » (centralisation des services).

Des procédures de dédouanement simplifiées pour des opérateurs commerciaux sûrs et fiables sont actuellement mises en œuvre et un programme d'Opérateurs économiques agréés devrait être lancé prochainement. L'objectif est de faciliter le commerce licite et de réduire les durées et les coûts associés aux procédures frontalières.

Insistant sur l'importance et la demande de douaniers formés afin de mettre en œuvre des outils modernes en accord avec les normes internationales, un nouveau Centre de formation des douanes a été ouvert en 2008.

La Douane de Moldavie a élaboré un Plan de développement institutionnel pour la période 2009-2011, qui repose sur des normes reconnues et qui utilise des outils présentés dans le « Recueil de l'OMD visant à développer le renforcement des capacités ». Pour les trois prochaines années, la Douane moldave a pour objectif de mettre en œuvre un système de gestion moderne des performances afin d'améliorer son efficacité et la livraison de services au secteur public, sa responsabilité et sa transparence.

En matière de collaboration douanière internationale, et à l'initiative de la Douane, de nouveaux mécanismes de coopération ont été mis en œuvre aux frontières extérieures de l'UE entre la Moldavie et la Roumanie. Ils sont très appréciés dans le contexte des mesures de sécurité prises aux frontières avec l'UE. En 2008, l'Administration des douanes de Moldavie et son homologue en Ukraine ont mis en œuvre un système d'échange d'informations préalables à l'arrivée avec le soutien de la Mission d'assistance aux frontières apportée par l'Union européenne à la Moldavie et à l'Ukraine (EUBAM).



En ce qui concerne la coopération régionale, une déclaration relative à la coopération douanière tripartite entre la Moldavie, la Roumanie et l'Ukraine a été signée en 2011. Ce nouveau partenariat tripartite concerne différents secteurs de coopération, notamment l'amélioration de l'efficacité dans la lutte contre la fraude, la simplification des procédures de dédouanement et l'échange d'expériences, y compris dans le cadre de programmes européens.

La Moldavie est pleinement engagée dans le processus d'intégration européenne et, à cet égard, l'Administration des douanes est très impliquée dans la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques ; elle s'efforce d'harmoniser sa législation et de rapprocher ses procédures des standards européens. Des efforts sont faits pour développer la coopération douanière avec l'Union européenne axés, notamment, sur le rapprochement des législations se rapportant aux procédures douanières simplifiées et sur les déclarations électroniques, les interconnexions entre les systèmes TI, la mise en œuvre de techniques de contrôle douanier modernes basées sur l'analyse des risques, le contrôle a posteriori, la lutte contre la contrebande et la fraude douanière ainsi que la modernisation des infrastructures douanières.

Avec le soutien de l'OMD et de l'UE, la Douane moldave est parvenue à atteindre des objectifs importants en mettant en œuvre des procédures modernes, assurant un équilibre entre la nécessité d'une sécurité aux frontières et la facilitation des échanges. Elle est convaincue que la valeur principale de l'institution est le personnel qui, par son engagement, sa dévotion, son professionnalisme et sa responsabilité, contribue à la modernisation permanente de l'institution. De ce point de vue, après 20 ans d'expérience, la Douane de Moldavie est fière de son passé et optimiste en ce qui concerne l'avenir.

En savoir +

natalia.calenic@customs.gov.md

La Douane de Jordanie récompensée pour sa performance

LA DOUANE DE JORDANIE a remporté la deuxième place du Prix du Roi Abdullah II de l'Excellence en matière de performance et de transparence du gouvernement.

Elle concourait dans la catégorie « institutions publiques ayant participé plus d'une fois », qui réunissait 45 participants. Un douanier jordanien du nom de Wasfe Al-Awakla s'est distingué dans la catégorie « distinguished supportive employee ». Ce Prix, dont l'organisation est gérée par le Centre d'Excellence du Roi Abdullah II (KACE), est considéré comme la plus grande récompense à laquelle peuvent prétendre les pouvoirs publics dans le domaine de l'excellence au niveau national. L'objectif est de motiver les institutions publiques à améliorer leur performance et la qualité de leurs services.

La participation est obligatoire pour toutes les institutions gouvernementales et les ministères. Quatre éléments sont utilisés pour évaluer les participants selon le système de pondération suivant : (1) 60% pour le processus d'évaluation qui comprend les notes par critères de sélection et la visite sur place de l'équipe d'évaluation ; (2) 15% pour le « client mystère » - le Centre engage une entreprise indépendante spécialisée qui a la tâche de conduire des « visites mystères » et d'évaluer les services fournis par l'institution du point de vue d'un citoyen ou d'une organisation ; (3) 15% pour l'étude de satisfaction du consommateur ; et (4) 10% pour l'étude de satisfaction des employés.

Une fois les résultats annoncés, tous les participants reçoivent un rapport d'évaluation mettant en avant leurs forces et



leurs faiblesses. L'idée est de les aider à définir leur futur plan de travail annuel. A cet effet, l'équipe de direction du KACE se déplace directement dans les administrations participantes pour leur expliquer comment utiliser le rapport d'évaluation. La Douane jordanienne s'efforce actuellement d'analyser ses lacunes afin de se préparer au prochain cycle de la compétition.

En savoir +

<http://www.kace.jo>

En Corée, une exposition sur la contrefaçon attire plus de 10 000 visiteurs!



L'ADMINISTRATION CORÉENNE des douanes (KSC) a organisé du 6 au 8 juillet l'édition 2011 de son exposition sur la contrefaçon dont l'objectif était d'aider les consommateurs à mieux faire la différence entre produits authentiques et produits contrefaits et de sensibiliser le public à l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle et aux dangers des marchandises contrefaites. Plus de 10 000 visiteurs ont ainsi pu comparer des produits authen-

tiques et leurs contrefaçons que l'on trouve sur le marché coréen mais aussi dans le monde entier.

C'est la septième année que la Corée organisait cette exposition, qui fut la plus importante en termes de nombre de participants et de niveau de participation, avec au total 68 entreprises et institutions : 13 entreprises européennes, dont LVMH, 15 entreprises américaines dont Nike ; 15 venues du Japon dont notamment Nintendo ; et 17 de Corée, dont Hyundai Mobis, Samsung Electronics et LG Electronics. Cinq institutions coréennes et étrangères actives dans le domaine des droits de propriété intellectuelle ont également participé à cette exposition pendant laquelle plus de 20 000 produits ont été présentés.

Des hôtes de marque comme Kim Jong-hoon, Ministre coréen du Commerce, Sergio Mercuri, Ambassadeur d'Italie

en Corée, et Pat Gaines, Président de la Chambre de commerce américaine en Corée, ont assisté à la cérémonie d'ouverture en compagnie de titulaires de droits et de responsables de groupes de protection des consommateurs. Cette cérémonie a été suivie par une remise de récompenses au cours de laquelle le Global Anti-Counterfeiting Group (GAGG) a remis à la KCS, en sa qualité d'agence gouvernementale, la Global Anti-Counterfeiting Award 2011, pour les succès qu'elle a remportés dans la lutte contre la contrefaçon.

L'administration coréenne des douanes se prépare à intensifier ses coups de filet sur les marchandises contrefaites et à renforcer ses activités de communication visant à protéger les consommateurs et les droits de propriété intellectuelle.

En savoir +

kcstcd@customs.go.kr

Le rôle du Service des douanes de Nouvelle-Zélande dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles

LORS DE SES SESSIONS de juin 2011, le Conseil de l'OMD a adopté une résolution sur le rôle des administrations douanières dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles. Cette résolution a pour objectif de s'assurer que la participation aux secours en cas de catastrophes naturelles s'inscrit dans les responsabilités des administrations douanières dans le monde entier.

La Nouvelle-Zélande a eu son lot de catastrophes naturelles l'année dernière, la plus grave étant le tremblement de terre d'intensité 6.3 sur l'échelle Richter qui a frappé la ville de Christchurch le 22 février 2011.

Le séisme, survenu un jour de semaine, à l'heure du déjeuner, a renversé des immeubles, causant un grand nombre de morts, avec des personnes bloquées sous les décombres et des incendies dans le centre-ville. La liquéfaction du sol a généré des coulées de boue grise dans la ville. Les installations d'alimentation en eau et en électricité ainsi que les réseaux d'égouts ont été sévèrement endommagés et l'étaient encore plusieurs semaines après le séisme.

Immédiatement après la catastrophe, des fonctionnaires des douanes ont été envoyés à Christchurch à tour de rôle afin de participer aux contrôles et aux réparations et d'accélérer le dédouanement des envois de secours. Des groupes étrangers de recherche et de sauvetage, équipés du matériel nécessaire, sont arrivés sur les lieux dans les 48 heures suivant la catastrophe.

Après l'expérience de Christchurch, les douanes néo-zélandaises ont recensé quatre principaux domaines d'action :

Coordination de l'intervention

Un Centre d'opérations de secours d'urgence a été créé au bureau des douanes de Christchurch peu après le séisme. L'activité principale de coordination et de communication de l'intervention douanière a été assurée par le Centre d'intervention et de ciblage intégré (ITOC, Integrated Targeting and Operations Centre) basé à Auckland. Ce Centre était chargé de la gestion des ressources, de l'information et du personnel. Il a également centralisé les actions de plusieurs services gouvernementaux, assurant ainsi la cohésion des interventions.

Rôle de la douane en dehors de sa fonction traditionnelle

La douane a été appelée à intervenir face au séisme au-delà de son rôle traditionnel aux frontières. Des fonctionnaires des douanes ont assisté les forces de police dans la mise en place du périmètre de sécurité à l'intérieur de la ville et les ont aidées à dresser des listes de personnes disparues. Les Douanes néo-zélandaises ont également mis à la disposition de la police le programme spécifique qu'elles utilisent afin de reconstituer la liste des passagers lors d'un accident aérien par rapport à une liste préexistante. Les services de police ont pu ainsi réduire rapidement le nombre de disparus et en déterminer le nombre exact. Ils envisagent d'utiliser ce programme développé par la douane à l'avenir pour les catastrophes naturelles.

Reprise du commerce et de l'activité économique

Immédiatement après le tremblement de terre, les douanes néo-zélandaises ont contacté tous leurs partenaires commerciaux afin de s'assurer de leur capacité à poursuivre leur activité économique et de leur porter assistance si nécessaire. Des délais supplémentaires ont été octroyés

aux entreprises pour le paiement des droits d'accise, voire des exonérations dans certains cas.

Soutien au personnel

Pour les douanes, l'essentiel était avant tout de s'assurer de la sécurité et du bien-être de son personnel. L'ensemble du personnel touché par la catastrophe a donc été contacté rapidement et une assistance a été fournie aux personnes dans le besoin. Les douanes ont envoyé du personnel supplémentaire dans la région touchée pour assister et soulager les effectifs locaux. Un accompagnement psychologique leur a été fourni, ainsi que des aides pour déplacer leurs biens et les stocker dans les locaux des douanes.

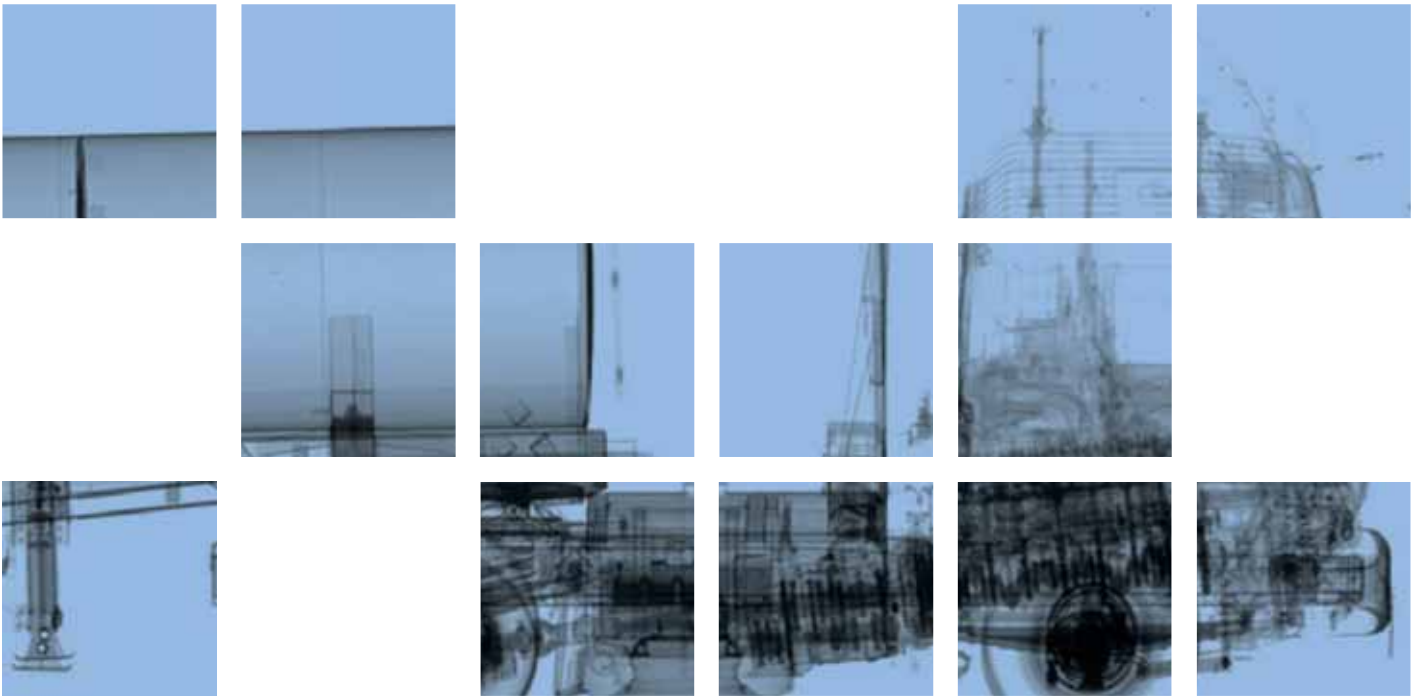
Toutes ces mesures ainsi qu'une collaboration inter-agences étaient indispensables pour rassurer la population de Christchurch.

Il ne fait aucun doute que nous sommes tous confrontés au risque accru de catastrophes naturelles, où que nous soyons dans le monde. Les Douanes de Nouvelle-Zélande en savent quelque chose. La douane a certes un rôle majeur à jouer aux frontières mais aussi au sein de la société au sens large.

La résolution de l'OMD relative au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles est une avancée majeure vers des administrations douanières mieux préparées. Les douanes néo-zélandaises se félicitent de cette résolution car elle met en avant l'importance de la préparation à ce type d'événement – et ce au niveau de la législation, de la réglementation et de la planification de l'action – ainsi que le rôle majeur de la douane en dehors de ses fonctions traditionnelles aux frontières.

En savoir +
nzcsbrussels@skynet.be





Rapiscan - The Cargo Inspection Leader for Ports, Borders and Customs

Rapiscan's mobile, gantry and portal inspection systems offer an unmatched combination of image quality, reliability and throughput.

Our Eagle® family of high energy X-ray cargo inspection systems is specifically designed to meet the needs of different applications; versatile enough for the worlds busiest ports and crowded border crossings, through to remote military checkpoints.

Our new Eagle® Mobile Series, family of mobile high energy X-ray cargo inspection systems is the latest example of our commitment to high performance products, solutions and services that meet our customers' most demanding threat detection needs

With a global installation base and a worldwide service and support network, Rapiscan Systems can meet your most demanding requirements - on time and on budget.

To learn more or to schedule a demonstration please contact us at
t. +44 (0) 870 777 4301 (EMEA) e. sales@rapiscansystems.com

L'Afrique orientale et australe bénéficie d'un nouveau MBA spécialisé en gestion douanière

par Creck Buyonge



Creck Buyonge est responsable régional (Afrique subsaharienne), du Centre d'études des douanes et accises de l'Université de Canberra et professeur associé adjoint (Douanes et Fiscalité) dans cette même université. Il est basé à Nairobi, Kenya.

L'INSTITUT DE GESTION D'AFRIQUE ORIENTALE et australe (ESAMI) a lancé un nouveau « Masters of Business Administration » spécialisé en gestion douanière à Arusha, Tanzanie, en collaboration avec le Centre d'études des douanes et accises (CCES) de l'Université de Canberra, Australie. L'ESAMI est habilité à délivrer des diplômes reconnus par dix pays de la région Afrique orientale et australe : Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. La création de ce MBA marque une étape majeure pour les douanes du continent africain en permettant à des diplômés de ces pays de poursuivre des études de spécialisation du même type que celles proposées par le CCES à Canberra.

Une session en résidence pendant un mois sur le campus de l'ESAMI à Arusha a démarré en juillet 2011 pour un groupe pilote de seize étudiants originaires du Kenya, de Tanzanie, d'Ouganda et du Zimbabwe, qui ont abordé les thèmes de spécialisation au programme du MBA sous la houlette de George Grace (Australie) et Creck Buyonge (Kenya), professeurs au CCES, et avec l'aide de leurs tuteurs Jackie Murekatete et Rosine Uwamaliya (Autorité fiscale du Rwanda). Jackie et Rosine sont toutes les deux titulaires du master en droit douanier international et administration internationale des douanes de l'Université de Canberra.

Tout est fait pour que les étudiants du MBA acquièrent un savoir solide sur le rôle complexe de la douane aux échelons international, régional et national et connaissent parfaitement les diverses institutions et les différents facteurs en présence agissant sur l'activité douanière. Les cours de

droit douanier international présentent aux étudiants les conventions et les accords établis et gérés par l'OMD, une place de choix revenant à la Convention de Kyoto révisée (CKR), modèle par excellence pour une administration douanière moderne. Il est également question des conventions et accords d'autres organisations internationales comme les Nations Unies (Convention sur le droit de la mer, par exemple), l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation mondiale du commerce.

Les étudiants se familiarisent aussi avec d'autres sources du droit international, par exemple, le droit coutumier et les textes autres que les traités (résolutions, recommandations et déclarations). Ces documents, notamment la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD qui porte sur l'éthique, sont étudiés du point de vue régional et national, ce qui permet de les démystifier et de montrer leur pertinence en les rapportant directement à l'expérience immédiate des étudiants. « Je pensais que la Déclaration d'Arusha révisée était un très long document. J'ai découvert finalement qu'il s'agissait d'un document court et allant à l'essentiel sur le développement de l'éthique douanière, en quelques mots seulement », explique l'un des étudiants, qui a ainsi fait ses premiers pas vers l'auto-apprentissage et a pu approfondir ses connaissances.

Les droits d'inscription au programme ont été alignés sur ceux des programmes de master de la région. Ce MBA est ainsi accessible aux étudiants qui n'ont pas la possibilité de quitter l'Afrique pour faire des études spécialisées sur la douane. Autre avantage : le modèle d'enseignement souple et intensif mis en place à la fois par





le CCES et l'ESAMI permet aux étudiants de concilier études et travail. Enfin, il présente une véritable valeur ajoutée pour les donateurs dont l'objectif est de développer les capacités des dirigeants et cadres douaniers dans la région ou dans certains pays de la région.

Pour le professeur Bonard Mwape, Directeur général de l'ESAMI, ce programme est « notre solution face aux difficultés de la gestion et de l'administration douanières en Afrique ». Il ajoute : « sans une masse critique de personnel qualifié en gestion douanière, les performances douanières de l'Afrique demeureront faibles. » Il a vivement motivé les étudiants à exercer une influence positive dans leur pays, en commençant par mettre en pratique ce qu'ils apprennent pendant leurs études.

Le MBA est ouvert aux titulaires d'un premier diplôme d'une université reconnue, avec trois ans d'expérience professionnelle, ou bien à des professionnels certifiés par les institutions suivantes : Association of Chartered Certified Accountants (ACCA), Certified Public Accountant (CPA), Chartered Institute of Logistics & Transport (CILT), Chartered Institute of Purchasing & Supplies (CIPS) et Chartered Institute of Transport Administration (CITA), avec cinq ans d'expérience. Les candidats doivent maîtriser l'anglais à l'oral et à l'écrit. Pour l'instant, le MBA n'est pas proposé au Mozambique ni aux Seychelles. Le CCES et l'ESAMI seraient

prêts toutefois à le mettre en place dans ces pays si l'un des deux parvenait à réunir vingt étudiants.

Après la session en résidence d'un mois et jusqu'en février 2012, les étudiants poursuivront leur formation dans les centres ESAMI de leur pays via le système d'e-learning de l'Université de Canberra (Moodle). Les cours porteront sur les thèmes suivants : méthodes de recherche, gestion générale et comportement organisationnel, gestion financière, gestion des ressources humaines, achats internationaux et gestion de la chaîne logistique mondiale. Ces cours sont dispensés de manière intensive, en interrompant très peu le travail quotidien des étudiants. La thèse à remettre à la fin des cours sera consacrée à un sujet spécifique à la douane.

Le MBA accordera une grande importance à la diffusion des résultats de recherche aux administrations douanières et à la société en général. C'est pourquoi les supérieurs hiérarchiques et les chercheurs s'efforceront de travailler ensemble afin d'utiliser les recherches effectuées dans le cadre des thèses pour élaborer des documents présentant les qualités requises pour être publiés. Certains étudiants ont déjà réfléchi à des sujets possibles pour leur thèse et se sont renseignés sur la possibilité de les faire publier.

Certains de ces documents pourraient figurer dans le « World Customs Journal ». Comme les décisions en matière douanière

doivent être de plus en plus basées sur des connaissances, on pourrait prévoir également un magazine régional de la douane, supervisé par des experts. Cela déclencherait un cercle vertueux de connaissances dans les universités, influençant les pratiques douanières, et l'expérience de la douane permettrait d'approfondir les connaissances sur certains aspects. Ce n'est qu'un début, il nous reste beaucoup à apprendre à mesure que nous avançons.

L'un des participants au groupe pilote, Mazengo Kasilati (Tanzanie), est expert comptable certifié CPA sans formation préalable sur la douane. « Les sociétés de conseil manquent cruellement de connaissances sur les questions douanières », explique-t-il. « Quand j'aurai terminé ma formation, je serai mieux à même de conseiller mes clients. » Même s'il ne le déclare pas ouvertement, il sera aussi en meilleure position pour travailler avec l'Autorité fiscale de Tanzanie sur des questions douanières. Les choses évoluent dans le bon sens, car un secteur privé mieux informé est un partenaire davantage en mesure de soutenir les programmes de réforme et de modernisation en cours dans la région, par exemple le programme d'Opérateur économique agréé (OEA).

En savoir +

Creck.Buyonge@canberra.edu.au



Autorité fiscale du Swaziland



Dumisani E. Masilela, Commissioner General de la SRA (3ème en haut à partir de la gauche) avec le personnel des douanes de l'aéroport



L'AUTORITÉ FISCALE DU SWAZILAND (SRA) est un service semi-autonome de l'administration fiscale, créé le 1er janvier 2011 en remplacement des départements ministériels chargés respectivement des impôts sur le revenu et des douanes et accises.

La SRA a pour mission une gestion efficace des recettes et des douanes, avec l'aide d'un personnel professionnel et motivé, préconisant le respect des lois grâce à une application juste, transparente et équitable du droit. Suivant une philosophie axée sur la modernisation, la crédibilité et la priorité au client, la SRA s'est donné comme objectif ambitieux de créer en 18 mois une administration douanière et fiscale moderne.

La SRA s'attache surtout à renforcer les capacités en apportant du sang neuf au système douanier et fiscal du pays. En effet, quasiment aucun membre de la direction générale actuelle du SRA ne faisait partie de l'effectif des départements précédents. Plus de 30% des 240 employés actuels sont complètement nouveaux dans la douane.

La jeune Autorité fiscale est donc face à un défi considérable, qui lui apporte aussi une opportunité en or, et ce pour les raisons suivantes :

- Repartir à zéro signifie que l'organisation est encore malléable.
- La direction n'est pas gênée par de mauvaises habitudes, fortement ancrées dans l'organisation.
- Tous les fonctionnaires, y compris les cadres supérieurs, sont en période d'essai.

Afin d'exploiter au mieux cette opportunité, la SRA s'est fixé un vaste programme

de refonte de l'administration douanière, suivant les normes développées par l'OMD, avec les priorités suivantes :

- Élaboration de politiques et de procédures suivant la Convention de Kyoto.
- Création et pratique d'une culture de l'éthique et du professionnalisme.
- Développement d'un nouveau système de gestion de carrière permettant d'identifier le potentiel et de développer les compétences du personnel.
- Développement de capacités opérationnelles clés dans des domaines tels que le recueil de renseignement, la lutte contre la contrebande, l'évaluation, le profilage et le ciblage des risques, et les contrôles a posteriori.

Le renforcement des capacités dans les contrôles a posteriori est peut-être l'élément le plus urgent et le plus intéressant de tous. En effet, les administrations douanières ne peuvent plus se permettre d'être des gardes-barrières vérifiant tous les chargements avant leur entrée sur le territoire. La SRA se trouve donc confrontée à des questions délicates : comment mettre en place cette capacité de contrôle le plus rapidement possible ? Comment faire d'un diplômé de l'université sans aucune expérience douanière un inspecteur des douanes ?

La situation se complique lorsque la fonction douanière s'inscrit dans le contexte d'une Autorité fiscale, lorsqu'il faut mettre en place des stratégies créatives de développement de carrière pour pouvoir intégrer totalement la fonction d'audit des différents types d'impôt.

La SRA doit non seulement créer sa structure interne, mais également mener à bien sa mission, qui englobe à la fois la perception des recettes, la protection de la société et une participation aux efforts internationaux pour un monde plus sûr.

La direction de la SRA est confiante et sûre de réussir, non seulement parce que la motivation y est énorme, mais aussi parce qu'elle est assurée de l'aide fraternelle de la communauté douanière internationale, sur le long chemin qui la mènera à l'excellence douanière.

Pour ce faire, la SRA a conclu des alliances stratégiques avec d'autres autorités fiscales, sous l'égide de l'OMD. Le Swaziland est également membre de l'Union douanière d'Afrique australe (la plus ancienne union douanière du monde, créée en 1910), de la Commonwealth Association of Tax Administrators, du Forum africain sur l'administration fiscale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Swaziland est Membre de l'OMD depuis le 15 mai 1981.

Informations générales

Directeur général

(Commissioner General)
Monsieur Dumisani E. Masilela

Adresse postale

Swaziland Revenue Authority
P.O. Box 5628, Mbabane, Swaziland

Date de création

1^{er} janvier 2011 (entité semi-autonome)

Effectifs : 546

Contact

SRA Public Relations Unit

Tél. : +268 2406 4000

Fax : +268 2406 4001

Courriel : info@sra.org.sz

En savoir +

www.sra.org.sz

VOUS PENSEZ AUX FORMALITÉS DE DOUANE ?

NOUS AVONS DES SOLUTIONS SUR MESURE !

Avec les solutions logicielles douanières de MIC, les entreprises économisent du temps, de l'énergie et de l'argent grâce à l'automatisation des processus douaniers de l'importation et de l'exportation. La solution douanière de MIC est utilisée par plus de 700 clients, dans 40+ pays, sur cinq continents.

MIC est spécialisé dans les logiciels douaniers pour :

- dédouanements d'importation et d'exportation pour plusieurs pays avec communication électronique et directe avec les autorités nationales
- l'autorisation unique pour les procédures simplifiées (SASP)
- l'entrepôt douanier, le perfectionnement actif et passif, le transfert, les zones de libre échange
- la génération des données d'exportation d'un pays pour une demande d'importation vers un autre pays – Global Trade Data Chain GTDC
- le nouveau Système de Transit Informatisé (NSTI)
- l'Excise Movement Control System (EMCS/ GAMMA)
- la déclaration d'échange des biens DEB - Intrastat (pour tous les 27 membres de l'UE)
- la classification automatique des produits en fonction des règles (classification des produits globales)
- le calcul d'origine automatique et gestion des données fournisseurs (50+ ALEs entièrement traité)
- le contrôle des listes de sanctions

Toutes les solutions MIC sont disponibles comme solution interne ou solution hébergée (SaaS - Software as a Service) !

MIC Customs Solutions | Autriche | Tel.: +43 (0)732-778496 | sales@mic-cust.com | www.mic-cust.com

mic
customs solutions



COTECNA

VOTRE PARTENAIRE DANS LES PROGRAMMES DE MODERNISATION DES DOUANES

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, la sécurité et la certification commerciale. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

37 ans d'expérience

100 bureaux dans le monde

4 000 employés & agents

60 pays

Cotecna Inspection SA

58, rue de la Terrassière
P.O. Box 6155 – CH-1211 Geneva
T. +41 22 849 69 00
cotecna.geneva@cotecna.ch

www.cotecna.com

SERVICES

- > Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- > Services scanner
- > Services de gestion du risque (SIAR®)
- > Evaluation en douane (ValueQuest®)
- > Inspections commerciales
- > Suivi électronique du transit
- > Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement
- > Certification & formation

La contribution du secteur privé à la modernisation de la douane : l'expérience brésilienne

par John Edwin Mein,
DE LA COALITION PROCOMEX

Procomex est une coalition d'entreprises et d'organisations du secteur privé brésiliennes qui vise à soutenir le processus de modernisation douanière. Dans le présent article, John Edwin Mein nous fait part des leçons tirées de l'expérience Procomex ainsi que de ses propres réflexions sur les clés du succès d'un partenariat Douanes-Entreprises fructueux.

EN 1998/1999, la Chambre de Commerce américaine du Brésil et la Fondation Getúlio Vargas ont mené une étude sur l'impact du temps nécessaire à l'accomplissement des procédures douanières sur la compétitivité du Brésil. Elles se sont ainsi penchées sur 177 des plus grandes compagnies exportatrices afin de déterminer l'impact des délais de procédure sur la compétitivité des entreprises exportant depuis le Brésil. A l'époque, les exportations brésiliennes se chiffraient à 51 milliards de dollars américains par an.

L'étude a clairement indiqué que les sociétés perdaient des opportunités d'exportation ou encore des parts de marché importantes et que leurs coûts d'exploitation et d'évaluation des stocks augmentaient sensiblement en raison des délais accrus provoqués par les goulets d'étranglement dans les contrôles à l'importation et à l'exportation effectués par les autorités. Force est de constater aujourd'hui que les obstacles

identifiés lors de l'étude n'ont pas grandement changé. Les quatre premiers goulets repris dans l'étude étaient et continuent d'être liés aux régimes d'importation et d'exportation. Ce constat n'est guère surprenant lorsque l'on sait que le cadre législatif et institutionnel a très peu changé au cours de la dernière décennie, bien que les exportations annuelles du Brésil s'élèvent à présent à quelque 200 milliards de dollars américains.

Deux problèmes viennent grever les finances des entreprises. L'un tient au temps absolu nécessaire au transport des marchandises à travers les frontières, et pour lequel l'adage « le temps, c'est de l'argent » prend tout son sens. L'autre tient à l'imprévisibilité de la procédure : le temps nécessaire pour le mouvement des marchandises peut, en effet, varier de quelques jours à plusieurs semaines. C'est pour cette raison que les sociétés constituent des stocks, il s'agit de minimiser l'arrêt des lignes de pro-



duction étant donné le risque inhérent à l'imprévisibilité du processus. Certaines estimations indiquent que les stocks des sociétés importatrices de matières premières et autres marchandises sont en moyenne neuf fois supérieurs à ceux des opérateurs locaux. Or cette manière de se prémunir contre la variabilité des procédures coûte cher aux entreprises.

C'est donc dans l'idée d'améliorer la compétitivité du Brésil que lors d'un séminaire organisé par la CNUCED à Rio en novembre 2003 (UNCTAD Regional Conference on ICT Strategies for Competitiveness and Development: Promoting E-business, Trade Facilitation and Logistics in Latin America and the Caribbean) l'idée a été lancée de créer une coalition d'entreprises et d'organisations du secteur privé qui puisse travailler de concert avec le gouvernement à la modernisation des régimes douaniers.

Le 11 mai 2004, la Coalition Procomex voyait officiellement le jour lors d'un grand événement réunissant plus de 400 participants, en présence et avec la participation active de la Directrice générale de la Douane brésilienne, Mme Clecy Lionço, et de représentants des Douanes suédoise et tchèque. A l'époque, plus de 50 associations professionnelles ont apporté leur soutien à cette initiative, fortes de leur conviction qu'il était possible de promouvoir la compétitivité du Brésil moyennant un système douanier qui protège les intérêts nationaux tout en améliorant l'efficacité de la chaîne logistique internationale au bénéfice des entreprises actives à l'échelon mondial. Elles ont ainsi adhéré à cette coalition dont la mission consiste à promouvoir la compétitivité du Brésil sur les marchés internationaux, à travers la mise en place d'un système de dédouanement qui :

- promeut la création de recettes ;
- préserve l'environnement ;
- préserve le patrimoine culturel ;
- protège les intérêts sécuritaires nationaux ;

- garantit la collecte adéquate des données commerciales ;
- garantit un mouvement plus prévisible et rapide des marchandises ;
- garantit un traitement des opérateurs fondé sur des critères objectifs.

Depuis le début, la stratégie de Procomex consiste à faire appel aux associations uniquement pour leur demander leur appui politique en faveur de la vision, de la mission et des objectifs qu'elle s'est donnés, afin de les traduire en recommandations spécifiques en matière de modernisation des régimes douaniers. Aujourd'hui, plus de 70 associations ont rejoint la coalition.

Depuis longtemps déjà, le secteur privé est conscient de l'importance d'une réforme de la douane, qu'il n'a d'ailleurs eu de cesse de préconiser. Cependant, par le passé, les revendications en ce sens ont été formulées par des organisations qui ne se concentraient pas uniquement sur la modernisation de la douane, qui n'étaient pas reconnues comme des représentants légitimes du secteur privé ou encore, qui semblaient défendre les intérêts très spécifiques de leur secteur d'activités. Au Brésil, il est plutôt inhabituel de travailler dans un esprit « communautaire ». Les opérateurs étrangers en faveur du changement sont très dispersés et ne sont pas organisés en groupes de pression. De plus, la multiplicité de besoins en matière de logistique n'incite pas les parties prenantes à adopter une démarche plus ciblée. Enfin, les exemples de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé dans la recherche de solutions aux problèmes sont très rares au Brésil.

Lorsque l'initiative a été lancée, de nombreux représentants tant du secteur privé que du gouvernement ont pensé que cet effort était certes très noble, mais qu'il était également voué à l'échec. Toutefois, en se concentrant spécifiquement sur le problème de la réforme douanière, la Coalition a remporté de nombreux succès, ce qui a permis à la « marque » Procomex de gager

ses lettres de noblesse, de développer sa crédibilité et de devenir un interlocuteur reconnu auprès des services gouvernementaux, offrant une plateforme impartiale de dialogue entre les secteurs public et privé sur les thèmes d'intérêt commun tout en évitant les querelles de clocher entre les dirigeants des associations.

En 2005, il est apparu très clairement que cette initiative, au départ informelle, ne pouvait se cantonner au court terme et que la Coalition allait avoir besoin de ressources et d'une structure permanente afin de garantir la pérennité de son travail de représentation. En août 2005, l'Institut de la Coalition Procomex a donc été créé sur un modèle de gouvernance qui assure la représentation égale des associations et des entreprises dans son Conseil d'administration. Les sociétés représentent la principale source de revenus, d'expérience et d'informations spécifiques concernant les procédures.

Certains défis se posent pour garantir la continuité du travail. Par conséquent, la durabilité de cette initiative dépend de trois grands fondements :

- Les autorités gouvernementales doivent faire montre de leur volonté de travailler ensemble avec le secteur privé afin de rechercher des solutions qui soient avantageuses pour le pays ;
- Les associations doivent apporter leur soutien politique et garantir une représentation légitime du secteur privé ;
- Les sociétés doivent apporter les ressources financières et partager leur connaissance spécifique des procédures.

En démocratie, les gouvernements tendent à s'alterner, ce qui entraîne souvent un changement d'idéologie ou d'orientation. Le risque de discontinuité est donc bien réel puisque les gouvernements peuvent argumenter qu'ils ne sont pas à l'origine d'un modèle donné. La procédure du contrôle douanier s'étend sur plusieurs services et bien que la douane, en tant qu'organisation, en assume la responsa-



ONE FOR ALL

ONE PROVIDER FOR ALL DIRECT
ACCESS TO EUROPEAN COUNTRIES

Agence Interiel - 03 20 41 40 76

ICS via conex is a transmission platform especially dedicated to the Import Control System which manages the exchange of ENS messages between operators worldwide and the numerous European customs administrations prior to the entry of goods into Europe. Our solution is **multimodal** (Air, Sea, Land), **technically flexible** (Full EDI, Web application, EDI/ WEB mix), **multi-country** (a single and direct connection to most of the 27+2 EU IT systems).

ICS via conex supplements the CONEX platform which already manages 60 million messages per year to the customs administrations of several countries. Working with a single solution like ICS via conex means avoiding multiple system development and removes the need to apply personally for country-specific certification.



bilité première, d'autres instances gouvernementales interviennent et elles sont très souvent la cause principale des retards. Malheureusement, au Brésil, la communication entre les 14 services gouvernementaux qui interviennent dans les contrôles douaniers n'est pas toujours aisée, d'autant que ces services se donnent bien souvent des priorités totalement différentes. Heureusement, le Brésil peut compter aujourd'hui sur une administration douanière qui, sous la direction d'Ernani Checucci, a réaffirmé avec force sa volonté d'amener le changement, de coopérer avec le secteur privé et de mener à bien les efforts du gouvernement en faveur de la modernisation des procédures de contrôle douanier.

Les associations doivent bien comprendre qu'une organisation comme Procomex vise à fournir un service spécialisé concernant une partie très spécifique (à savoir, la modernisation des régimes douaniers) de leurs priorités, qui sont en général plus vastes, et qu'en aucune manière, elle ne leur fait concurrence ni ne menace leur primauté dans leur domaine respectif d'activités.

Les entreprises n'accordent leur soutien à une initiative pour autant qu'elles y trouvent leur compte et qu'elles en retirent des avantages tangibles. Il est difficile d'obtenir l'aval des entreprises si l'initiative ne s'inscrit pas dans leur cœur de métier et si les avantages escomptés sont diffus et tardent à se faire sentir, surtout en période de marasme économique ou encore lorsque les services gouvernementaux décident de ne pas coopérer avec le secteur privé.

L'expérience de Procomex démontre qu'il est possible d'avancer dans la résolution des problèmes lorsque ces derniers ont été identifiés en consultation avec les associations et les entreprises du secteur privé. C'est l'exercice auquel se livre Procomex à travers un processus structuré, dans le cadre duquel les associations et les entreprises sont invitées à soumettre leurs suggestions pour l'amélioration des procédures de contrôle et des régimes douaniers. Ces propositions sont ensuite portées à la connaissance de toutes les parties prenantes, qui sont invitées à formuler

L'expérience de Procomex démontre qu'il est possible d'avancer dans la résolution des problèmes lorsque ces derniers ont été identifiés en consultation avec les associations et les entreprises du secteur privé.

leurs commentaires, puis, elles sont classées et structurées afin de permettre le débat et la définition de priorités lors d'une réunion entre les représentants du secteur privé et du gouvernement. Sur la base des priorités établies au cours de la réunion conjointe, des groupes de travail sont constitués afin d'établir une cartographie des procédures et de recommander de possibles changements dans les régimes et les réglementations y afférentes.

Les propositions de changement des procédures qui résultent de ces efforts de coopération entre le gouvernement et le secteur privé aboutissent à une amélioration sensible du temps nécessaire à l'accomplissement des procédures douanières au bénéfice des entreprises brésiliennes, ce qui leur permet de devenir plus compétitives sur le marché international et ainsi, d'investir davantage au Brésil, de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et d'améliorer le bien-être socioéconomique de la population brésilienne dans son ensemble.

En savoir +
john@procomex.org.br

La Norvège reconnaît le rôle clé de la douane pour la protection du public

...par Bjørn Røse,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES NORVÉGIENNES ET VICE-PRÉSIDENT DE L'OMD POUR LA RÉGION EUROPE

LES AUTORITÉS DOUANIÈRES luttent quotidiennement, tout au long de l'année, contre les crimes transfrontaliers les plus divers pour protéger nos sociétés. Ce n'est pas une tâche facile, mais une tâche dont nous nous acquittons relativement bien. Cependant, comment se préparer pour la prochaine étape ? Ou plutôt, selon la formule de l'OMD : comment rester pertinent, clairvoyant et indispensable ?

Le Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial ainsi que la stratégie sur la douane au 21^{ème} siècle indiquent la marche à suivre sur la base de défis connus. Mais quels sont les scénarios envisagés à long terme pour la douane en ce qui concerne la protection du public ?

Je crains que nous ne soyons confrontés dans les années à venir à des volumes plus élevés de produits portant atteinte aux DPI, à une intensification du commerce illicite et à une prolifération d'activités transfrontalières de blanchiment d'argent par le crime organisé. Nous risquons également de connaître encore davantage d'immigration clandestine et de menaces sur l'environnement. Enfin et surtout, il faut s'attendre à voir apparaître de nouvelles formes de crime transfrontalier.

Dans ces conditions, il est de plus en plus important que la douane surveille de près les tendances internationales et s'efforce de comprendre les causes et les éléments moteurs de cette évolution.

Trois instruments pour la protection du public

Trois éléments stratégiques sont, à mon avis, essentiels à la douane aujourd'hui pour lutter contre la criminalité transfrontalière et ainsi protéger efficacement le pu-

blic : la gestion coordonnée des frontières, la protection de l'environnement et une plus grande priorité accordée à l'éthique.

La douane en tant que « coordinateur de frontières »

D'après le Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce des Nations Unies (réseau de facilitation du commerce), la douane est le service gouvernemental le mieux adapté pour assumer les fonctions de « coordinateur de frontières ». Je partage complètement l'avis des Nations Unies et je pense qu'à l'avenir, la douane assumera bien plus qu'aujourd'hui des responsabilités aux frontières pour le compte de services gouvernementaux et d'entreprises privées.

Dans de nombreux pays, il s'agira probablement de tâches nouvelles, par exemple : tenue de registres de flux monétaires électroniques, gestion de la sécurité des ports et aéroports. La douane pourra aussi assister les autorités chargées de l'immigration.

J'estime par ailleurs que l'on n'a pas encore exploité tout le potentiel de la douane pour protéger les citoyens contre les dangers de la contrefaçon. Mon administration mène actuellement des actions à la frontière pour près de 30 services gouvernementaux différents. Toutes ces actions ne concernent pas la protection du public, mais c'est le cas de la plupart d'entre elles, et le potentiel de la douane est loin d'être exploité dans sa totalité.

L'éthique sous un angle plus large

Le profit est la motivation première de tout type de criminalité. La criminalité transfrontalière à laquelle la douane est confrontée ne fait pas exception. Autre aspect tout aussi important : l'économie parallèle générée par le blanchiment d'argent, la contre-

bande, la corruption et la criminalité en col blanc, au-delà des frontières, finance les réseaux criminels du monde entier.

La douane a donc pour mission essentielle de lutter contre la corruption, la fraude économique et le blanchiment d'argent. Les contrôles des déclarations en douane, les contrôles a posteriori et les audits comptables permettent à la fois de prévenir et de découvrir les fraudes. Ces contrôles ont pour objectif de garantir les mêmes conditions ou des chances égales à tous les acteurs du commerce licite et de diminuer les pertes de recettes des États.

La corruption est la face la plus visible d'un échec de l'éthique. Pour Transparency International, c'est le problème économique le plus urgent au monde car il représente un coût énorme pour les nations et les institutions.

La Banque mondiale estime le montant des pots-de-vin versés chaque année à 1 000 milliards de dollars US. La Banque asiatique de développement a fait état de cas où jusqu'à 30 milliards de dollars US d'aide au développement se sont retrouvés sur des comptes étrangers. D'autres exemples s'ajoutent à cette liste, aussi bien dans des pays en développement que dans des pays développés.

D'après plusieurs enquêtes (Christian aid 2008 ; Fjeldstad og Tungodden 2003 ; Mookherjee 1997), plus de la moitié des recettes fiscales et des revenus attendus dans les pays en développement ne parvient jamais jusqu'au Trésor des États pour des raisons de corruption et d'évasion fiscale. Les multinationales jouent un rôle essentiel dans cette situation : manipulation des prix, utilisation des paradis fiscaux, etc.



À mon avis, la douane dispose d'un vaste potentiel pour lutter efficacement contre la corruption, au bénéfice de l'éthique. Du fait de sa présence aux frontières et dotée des bons outils, la douane est bien placée pour combattre et empêcher l'activité économique irrégulière et non conventionnelle de part et d'autre des frontières.

L'OMD a accompli un travail considérable en faveur de l'éthique et de la lutte contre la corruption avec la Déclaration d'Arusha révisée. Elle n'a cependant pas épuisé toutes ses possibilités et ne doit pas relâcher la pression, mais continuer de promouvoir des stratégies anti-corruption et pro-éthique, tout en renforçant sa coopération avec d'autres forces de bonne volonté telles que les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, Transparency International et d'autres réseaux « traquant » la corruption.

La protection de l'environnement

Les déchets, y compris les déchets dangereux et toxiques, sont devenus au fil du

temps un produit de première importance. Le transport et les transactions illicites de ces déchets génèrent d'importantes sommes d'argent. L'OMD avait placé l'année 2009 sous le thème de la protection de l'environnement, thème lancé le 26 janvier par les Membres de l'OMD et leurs partenaires lors des célébrations de la Journée internationale de la douane.

Tout le monde se souvient du déversement de déchets dangereux en provenance de pays industrialisés en Côte d'Ivoire en 2006. La Norvège a connu aussi un incident sérieux en 2007 : l'explosion d'un énorme conteneur de déchets dangereux causant de graves dégâts à une petite localité de la côte ouest du pays.

Le principal instrument en vigueur pour la lutte contre les délits environnementaux transfrontaliers est la Convention de Bâle, signée par 176 pays, pour un traitement en toute sécurité et toute légalité des déchets dangereux.

Les autorités douanières accomplissent déjà un excellent travail pour la protection de l'environnement, mais il reste encore à faire en ce qui concerne le recueil de renseignements et la gestion des risques. Les outils traditionnels de la douane devront être améliorés et il nous faudra redoubler d'efforts pour mettre fin aux bénéfices générés par les délits environnementaux transfrontaliers et faire face aux menaces liées aux déchets dangereux.

Prêt pour demain

Les trois éléments stratégiques évoqués précédemment, soit la gestion coordonnée des frontières, la protection de l'environnement et le renforcement de l'éthique, sont, à mon avis, essentiels pour la douane, non seulement pour lutter contre la criminalité transfrontalière aujourd'hui, mais également pour rester pertinente, clairvoyante et indispensable au cours des années à venir.

En savoir +

WCO-Vce@toll.no

Facilitating the future



trips™ single window solution from Crown Agents - delivering measurable results.

“

Within 90 days, key agencies around the Philippines were connected to trips™ and more than 70 import and export applications were processed.”

Email: enquiries@crowagents.com
WWW.CROWNAGENTS.COM

LATEST NEWS....500,000 TRANSACTIONS NOW SUCCESSFULLY PROCESSED....

La CNUCED et l'OMD au service du commerce international

par José Maria Rubiato et
Bruno Favaro

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a reçu de ses 193 Membres le mandat d'œuvrer en faveur des pays en développement en matière de simplification des procédures et des documents du commerce international. Dans ce cadre, la CNUCED est amenée à collaborer avec les partenaires les plus actifs en matière de facilitation du commerce. Cet article se penche sur les domaines dans lesquels les activités de la CNUCED et l'OMD convergent au service d'un commerce international plus sûr et plus performant.

Soutien aux pays en développement à l'OMC: la CNUCED et l'OMD au sein de l'Annexe D

Lors de la Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) décident d'intégrer la facilitation des échanges en tant que sujet de discussion et chargent le Conseil du commerce des marchandises « d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques ... au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine ». Cette entrée de la facilitation à l'OMC fait suite à la Réunion ministérielle qui s'est tenue deux ans auparavant à Columbus (Ohio), en octobre 1994, dans le cadre du Sommet mondial sur l'efficacité commerciale organisé par la CNUCED. C'est en novembre 2001, à Doha au Qatar, que les pays membres de l'OMC adoptent une déclaration qui confirme l'importance de la facilitation des échanges qui aboutira en juillet 2004, après plusieurs années de travaux exploratoires, au lancement des négociations sur la facilitation des échanges, « sur la base des modalités énoncées à l'Annexe D de ce qu'il est convenu d'appeler l'ensemble de résultats de juillet » (http://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/tradfa_intro_f.htm).

Depuis lors, la CNUCED et l'OMD, collaborent avec la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI, dans le groupe désigné comme « organisations de l'Annexe D », à la mise en place de nombreuses activités d'appui à la participation des pays en développement aux négociations de la facilitation des échanges. Parmi ces activités, il faut rappeler les séminaires et ateliers nationaux et régionaux ayant pour vocation d'expliquer la teneur et les enjeux des mesures proposées dans le groupe de négociations; les documents, tels que les notes techniques préparées par la CNUCED dont certaines conjointement avec l'OMD; et bien sûr, les activités de terrain qui ont eu l'impact le plus notable, et parmi lesquelles, en particulier, les exercices dit « d'auto-évaluation des besoins et des priorités » et les actions d'appui à la création de plateformes de coopération entre institutions nationales intervenant dans le contrôle du commerce international du pays.

SYDONIA et le modèle de données de l'OMD

Le Système de gestion automatisé des données appelé SYDONIA, développé par la CNUCED et installé dans plus de 90 pays membres de l'OMD, dans sa version 3 ou version 4, la plus récente, a été conçu pour intégrer les normes internationales appli-

cables au commerce et au transport international. C'est ainsi que, depuis l'adoption du Modèle de données de l'OMD en 2003, les mises à jour apportées au système SYDONIA ont incorporé les évolutions successives des versions du Modèle de données de l'OMD. Ce Modèle, qui propose une structure maximale de données et de messages électroniques normalisés à l'usage des opérateurs aux fins d'accomplissement des formalités liées au dédouanement, est en effet essentiel à tout système informatique douanier. Depuis janvier 2010, la CNUCED et l'OMD ont mis en place une unité de coopération destinée à assurer la conformité parfaite des systèmes SYDONIA Version 4 et de la Version 3 du Modèle de données de l'OMD.

SYDONIA et les Douanes en réseau international

A l'invitation de l'OMD, la CNUCED a participé en février 2011, à une réunion du Groupe Ad Hoc sur les Douanes en réseau international (DRI) et y a présenté des exemples de systèmes d'échange transfrontaliers de données entre douanes utilisant le système SYDONIA. La présentation, qui a fortement intéressé les administrations membres présentes, a permis de comprendre les modalités et les conditions nécessaires, dans la réalité,



José Maria Rubiato et Bruno Favaro sont respectivement responsable du Service de la Logistique Commerciale, et Expert Douanier Principal du programme SYDONIA, et tous deux travaillent au sein de la Division de Technologie et de la Logistique de la CNUCED.

à la mise en œuvre et au fonctionnement efficace de ces opérations. Les études de cas présentées couvraient les systèmes d'échange entre la Syrie et la Jordanie, celui de trois pays de la CEMAC et les interfaces des systèmes SAFETIR de l'IRU avec les systèmes SYDONIA en place dans les pays utilisateurs.

La CNUCED a été, dans ce cadre, invitée à contribuer à un effort collectif de conception, voire de développement, à un stade ultérieur, d'un cadre de fonctionnement d'un réseau douanier pour l'échange informatisé et systématique d'informations. Il faudra attendre la décision que prendra, dans le courant de l'année 2011, le Conseil de l'OMD sur la démarche à adopter en la matière. Entretemps, les unités concernées de la CNUCED et de l'OMD poursuivent leur réflexion conjointe sur le concept de DRI et sur les options et modalités à envisager pour les besoins de sa réalisation.

SYDONIA et le nCEN

En début d'année, l'OMD a fait part à la CNUCED de l'utilité d'entamer une réflexion commune sur le développement d'un protocole ou un canal d'échanges de données entre administrations nationales opérant dans le cadre du Réseau douanier

de lutte contre la fraude (CEN). Lors d'une première réunion de travail à Bruxelles, un premier point est apparu comme essentiel: le système SYDONIA, de par son architecture et ses fonctionnalités, pourrait servir de base à des développements informatiques d'échanges et donc s'inscrire dans la feuille de route établie par le Secrétariat de l'OMD pour les 90 pays utilisateurs de SYDONIA.

L'équipe nCEN de l'OMD et les responsables du programme SYDONIA ont convenu d'organiser une future rencontre à Genève pour examiner ensemble les détails de ce qui pourrait aboutir à un partenariat. Encore à un stade très embryonnaire, cette collaboration CNUCED-OMD s'annonce d'ores et déjà comme un défi passionnant à relever pour les techniciens car il conviendra de trouver des solutions aux questions difficiles concernant la complexité des interfaces, les aspects sécuritaires et les besoins de confidentialité pour assurer au système le plus haut niveau d'efficacité pour les Membres de l'OMD.

L'avenir de la collaboration entre la CNUCED et l'OMD

Aux services de leurs membres dont 173 sont communs, la CNUCED et l'OMD partagent des objectifs communs, dont

celui de travailler, dans l'intérêt public et sans but lucratif, pour une meilleure douane capable d'assurer à la société qu'elle dessert un commerce plus sûr, plus compétitif, plus transparent. Le Programme SYDONIA avec ses techniciens, son savoir-faire et son expérience, est disponible pour servir cet objectif et collaborer avec l'OMD et ses Membres.

Les domaines cités ici, notamment la coopération à l'OMC, l'application du Modèle de données, les développements liés aux DRI et au nCEN, resteront ceux de l'avenir immédiat. A plus long terme, il y aura de nouveaux défis à relever, comme le plus important, celui de la formation, sur lesquels la CNUCED et l'OMD pourraient œuvrer à nouveau de concert, pour un monde meilleur, pour une douane plus efficace et pour le développement du commerce international, qui reste la meilleure garantie d'une paix durable entre les peuples.

More information

Jose.Rubiato@unctad.org

Recours à la livraison surveillée pour lutter contre la criminalité portant sur les espèces sauvages

LA LIVRAISON SURVEILLÉE permet de faire entrer et transiter des chargements illicites ou suspects sur le territoire d'un ou plusieurs pays et de les faire sortir de ces pays, au su et sous le contrôle des autorités compétentes. Cette procédure, bien que très répandue - et efficace - contre d'autres types de délit comme le commerce illicite de drogues, de précurseurs chimiques et de tabac, est rarement utilisée pour lutter contre la criminalité portant sur les espèces sauvages. Deux cas se sont pourtant présentés récemment où cette procédure a été utilisée.

Premier cas : l'équipe de lutte anti-drogue de la Douane belge à l'aéroport de Zaventem remarque le 30 août plusieurs incohérences sur un permis d'exportation guinéen concernant un chargement de 100 morceaux de peau de pangolin d'Afrique (*Manis tricuspis*) en provenance de Conakry et à destination de Bangkok via Vienne.

Les soupçons étaient bel et bien fondés : le Secrétariat de la CITES avait en effet signalé à plusieurs reprises la circulation de faux permis CITES et avait recommandé à tous les pays de passer les documents au peigne fin pour vérifier leur authenticité. L'équipe belge alerte immédiatement ses collègues en Autriche et en Thaïlande. Avec l'aide du Secrétariat de l'OMD, les fonctionnaires des douanes des trois pays décident de procéder à une livraison surveillée. Une fois les formalités légales accomplies, le chargement est envoyé successivement vers l'aéroport de Vienne puis vers sa destination finale, Bangkok, où il est intercepté le 2 septembre. L'enquête est actuellement en cours, en coopération avec le Secrétariat de la CITES, l'organe de gestion de la CITES en Thaïlande et la Douane thaïlandaise.

Deuxième cas : le 8 septembre, l'équipe anti-drogue de la Douane belge trouve une



dizaine de morceaux d'ivoire dissimulés dans le bagage d'un passager en provenance de Kinshasa et à destination de Beijing. En coordination avec le Secrétariat de l'OMD, des informations détaillées sont immédiatement envoyées au Bureau de la Douane chinoise chargé de la lutte contre la contrebande, lequel accepte de mener une opération de livraison surveillée. A l'arrivée du bagage le 9 septembre, la Douane chinoise

**WEBB
FONTAINE** 

**SINGLE WINDOW TRADE PORTAL
GLOBAL CUSTOMS E-PROCESSING
BUSINESS INTELLIGENCE
VALUATION COMPLIANCE**

saisit les 900 grammes d'ivoire et arrête le passager, qui est finalement relâché après avoir payé une amende.

Ce n'est pas tant la quantité de produits saisis qui fait la réussite de ces deux opérations, mais plutôt l'intérêt et l'expérience pour les douanes d'un soutien mutuel et d'un échange d'informations dans le cadre d'opérations pratiques menées dans un objectif commun. La livraison surveillée repose sur une solide coopération entre la douane et ses partenaires, et cette technique, si elle se renouvelait plus souvent, pourrait annoncer une ère nouvelle dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Ce dernier est en augmentation malgré l'intensification des opérations de lutte contre la fraude. La contrebande d'ivoire entre l'Afrique et l'Asie, par exemple, atteint des niveaux sans précédent. En 2010, les douanes ont saisi quelque 15 tonnes de défenses en ivoire dans le cadre de neuf opé-

rations majeures et 17 tonnes au total sur les trois premiers trimestres de 2011. Les modes opératoires et les méthodes de dissimulation sont étonnamment similaires ; personne ne peut donc nier ici l'implication du crime organisé transnational.

Face à ce défi mondial, il est essentiel de renforcer la collaboration et les interventions au niveau international. Le Secrétariat de l'OMD met actuellement en place un projet visant à constituer un réseau d'unités chargées des livraisons surveillées dans le cadre de la lutte contre la fraude d'espèces sauvages et dans le domaine forestier. Ce projet est placé sous l'égide du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC), partenariat entre l'OMD, le Secrétariat de la CITES, INTERPOL, l'ONUUDC et la Banque mondiale. Ce projet comprendra l'organisation d'un atelier, des opérations expérimentales de livraison

surveillée et la création d'unités nationales chargées des livraisons surveillées dans les pays participants. L'atelier se déroulera du 7 au 9 décembre 2011 et s'adressera à des fonctionnaires des douanes et de la police ainsi qu'à des procureurs de plus de 20 pays particulièrement touchés par un trafic d'espèces sauvages de grande envergure.

L'OMD est résolue à poursuivre son engagement pour protéger l'environnement, et la communauté douanière et ses partenaires ne cesseront de promouvoir activement la coopération à l'échelle internationale et nationale. OMD actu informera régulièrement ses lecteurs sur les évolutions intervenues en matière de recours à la livraison surveillée pour lutter contre la criminalité à l'égard des espèces sauvages.

En savoir +

communication@wcoomd.org

Providing you with the control you need...

At TATIS we know about risk.

As the country's gatekeeper to international trade and as a revenue agency, Customs must protect the country against a wide range of possible threats as well as collect all duty and trade taxes properly owed but, at the same time, ensure that national economic interests are not harmed by unnecessary barriers to legitimate trade. Customs administrations must therefore perform a fine balancing act to meet these competing objectives.

The TATIScsm development is following the EU/WCO strategic development, including the requirements for developing

communities. This includes the collaboration of Other Government Agencies (OGAs) and 3rd Parties through the concept of "Single Window".

TATIS, in partnership with Oracle is providing a "Customs and Tax in a box" solution delivering a fully Integrated Revenue Management Solution. The world leading Oracle Enterprise Taxation & Policy Management application provides fully integrated Tax Management functionality providing Tax authorities with an effective revenue collection capability.

TATIS International (Pty) Ltd, Gleneagles Building,
Somerset Links Office Park, De Beers Avenue,
7129 Somerset West, Western Cape, South Africa

Tel: +27 21 840 3400 | Fax: +27 21 840 3401
E-mail: info@tatis.com
Website: www.tatis.com



TATIS.

Customs and Tax Management Solutions

Deux évènements de l'OMD autour de la connaissance et du dialogue

2011 ÉTANT L'ANNÉE de la connaissance pour l'OMD et ses Membres, de nombreuses activités ont été organisées tout au long de l'année autour de ce thème. Deux récents évènements reflètent plus particulièrement la volonté de l'OMD de promouvoir le partage de savoirs avec ses Membres et le secteur privé: les Journées Portes ouvertes et l'Académie du savoir, organisées successivement du 27 au 28 juin et du 28 juin au 8 juillet.

Les Journées Portes ouvertes pour le commerce réunissaient représentants du Secrétariat, dirigeants des douanes et experts du secteur privé. Les participants ont pu s'informer des programmes et des outils de l'OMD et discuter des problématiques régionales d'actualité. Les débats étaient dynamiques et constructifs et l'évènement a été apprécié par tous.

L'Académie du savoir pour le commerce et le secteur privé, organisée dans la foulée, offrait un programme de formations intense dans le domaine des opérations douanières et commerciales. L'Académie proposait trois sessions d'apprentissage. Les deux premières s'adressaient au secteur privé et portaient principalement sur des domaines d'activité clés de l'OMD: questions tarifaires et commerciales (SH 2012, règles d'origine, valeur, prix de transfert), facilitation et lutte contre la fraude (Modèle de données de l'OMD, OEA/SAFE, gestion des risques). La troisième session était destinée aux administrations membres de l'OMD. Outre les sessions de formation classiques en salles de cours et les sessions plénières, les participants se sont rendus au port de Rotterdam où ils ont pu voir fonctionner concrètement, sur le terrain, les procédures douanières qui avaient fait l'objet de discussions et d'analyses pendant les cours.

Les formations étaient dispensées par des experts de l'OMD, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), et d'administrations membres de l'OMD. Parmi les intervenants du secteur privé figuraient des représentants du German Marshall Fund (GMF), de la Global Express Association (GEA), de la Fédération mondiale des chambres de la Chambre de commerce internationale (ICC-WCF), de la Chambre de commerce des États-Unis et de la Chambre de commerce britannique.

La prochaine Académie du savoir devrait avoir lieu en juillet 2012.

En savoir +

info@wcoomdtraining.org
www.wcoomd.org

Passionate about customs

At KGH, we build bridges between your company and existing regulations in international trade. We are passionate about customs and look forward to helping you improve your customs process through our:

Unique product portfolio

We create standard and tailor-made solutions for your customs needs including customs declarations, consulting, customs software, VAT representation as well as training for your staff.

Customs competence

KGH has more than 40 years of experience in the field of customs. Today we employ 450 dedicated employees across Europe who are ready to support you.

Geographical coverage

We have our own operations in 7 European countries and a continuously expanding network across Europe and beyond.

YOUR INDEPENDENT PARTNER
FOR CUSTOMS COMPLIANCE



La Conférence PICARD de l'OMD appelle à un repositionnement de la douane dans l'esprit du public

par Mme Susan Wilander et le
Dr Juha Hintsa

DE LA CROSS-BORDER RESEARCH ASSOCIATION



LA 6^{ÈME} CONFÉRENCE PICARD de l'OMD (Partenariat avec les universités dans le domaine de la recherche et du développement en matière douanière) s'est tenue du 14 au 16 septembre 2011 aux Nations Unies à Genève, Suisse. Les débats ont abouti à des conclusions répondant aux trois grands objectifs de la Conférence : (1) la recherche doit se concentrer sur des aspects pratiques de la douane ; (2) l'éducation et la formation doivent répondre à des besoins nouveaux ; (3) le partenariat PICARD doit continuer à être une plateforme de collaboration répondant aux besoins de la douane, des universités et du secteur privé.

La Conférence a débuté avec les interventions du Dr Juha Hintsa, Président de la Cross-border Research Association (CBRA), du Professeur David Widdowson, Président du Réseau international des universités douanières (INCUI), de M. Jan Kubiš, Secrétaire exécutif adjoint de la CEE-ONU, et de M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD, qui ont présenté les principaux thèmes de la Conférence : gestion coordonnée des frontières, mesure des performances de la douane, sécurité économique et éthique. Le modérateur de la Conférence, M. Sandy Dunlop, s'est appliqué à encourager au maximum les échanges entre les participants, pour qu'ils puissent pleinement profiter des opportunités de nouer des contacts pendant ces trois journées.

Plusieurs personnalités - Mme Eva Molnar, Directrice de la Division Transports de la CEE-ONU ; M. Christian Etter, Ambassadeur, Délégué au Conseil fédéral suisse pour les accords commerciaux au SECO ; M. Robert Lüssi, Vice-directeur et Chef de Division principale, Administration fédérale des Douanes suisses ; et M. John Broadhurst, Vice-président de Cotec-

na Inspection - ont tenu des discours de fond sur les sujets suivants : instruments juridiques applicables à la facilitation du passage des frontières, gestion des frontières en collaboration, douane au service du commerce et de la sécurité, gestion des risques et facilitation des échanges.

Six ans déjà – PICARD 2011 et après

Plusieurs membres de la Direction du Renforcement des capacités de l'OMD ont fait le point sur les évolutions récentes du Programme PICARD et sa situation actuelle. Ils ont présenté le Groupe de travail virtuel de l'OMD ainsi que la plate-forme d'e-learning et de formation CLiKC, deux nouveaux outils destinés à aider les Membres à harmoniser davantage le développement de carrière des fonctionnaires des douanes dans le monde. Les membres du Groupe consultatif PICARD ont fait part des progrès réalisés au niveau régional sur les projets d'éducation et de recherche.

En ce qui concerne l'avenir, il a été question d'un aspect de plus en plus préoccupant, à savoir que la douane en tant qu'employeur n'arrive plus à s'attirer les meilleurs talents. Pour améliorer le professionnalisme du personnel douanier à l'échelle mondiale, les participants se sont demandé dans quelle mesure la douane pourrait bénéficier du soutien des milieux universitaires et établir des échanges avec le monde académique pour résoudre ce dilemme. On a examiné également dans quelle mesure le partenariat PICARD était une plate-forme adaptée pour assurer ce soutien, faciliter les échanges d'idées et constituer un lieu de rencontre entre professionnels de la douane et universitaires.

Les thèmes principaux de PICARD 2011 Gestion coordonnée des frontières

Les présentations de M. Sandeep Raj Jain, CESAP ONU, de M. Anders Hellberg,

PICARD devrait se consacrer davantage à la recherche, en contribuant notamment à des travaux ayant une application pratique pour le commerce et les entreprises.

Douanes suédoises, et du Secrétariat de l'OMD ont permis d'alimenter les débats et d'illustrer par des exemples pratiques les réflexions menées actuellement sur l'utilisation grandissante de la gestion coordonnée des frontières pour réduire des coûts, améliorer l'efficacité du dédouanement et des contrôles et renforcer la coopération politique entre les pays. Les exemples présentés concernaient les frontières entre la Suède et la Norvège d'une part, et entre la Suisse, la France et l'Allemagne d'autre part.

Mesure des performances – ou gestion de la mesure ?

Le Professeur Alexey Gubin de l'Académie des Douanes russes et M. Xavier Pascual des Douanes françaises ont présenté les modèles et méthodes appliqués dans leur pays respectif afin de mesurer les performances de la douane. Le Professeur Gubin a recommandé une approche axée sur les résultats et présenté les limites d'une mesure réaliste des performances. M. Pascual a exposé les enseignements tirés par la France, en soulignant qu'au final, les administrations prendront des décisions en fonction de leur propre interprétation des indicateurs. Enfin, une présentation commune du Professeur Dr Franz Vallée et de M. Michael Dirksen (Allemagne) a porté principalement sur les perspectives pour le secteur privé, mais aussi sur les facteurs logistiques de réussite dans le commerce international.

Sécurité économique et éthique

Le Dr Andrew Grainger (Royaume-Uni) et M. Holm Kappler (États-Unis) ont montré qu'il existait bel et bien des méthodes de facilitation des échanges peu coûteuses et peu risquées, assurant aussi le paiement effectif des droits et taxes. M. Ashok Sadhwani (États-Unis) a expliqué comment des différences

culturelles peuvent avoir une incidence majeure sur la perception de la corruption et des pots-de-vin. Il a souligné que la résistance globale du public à la corruption est un élément décisif pour surmonter ce problème, tout comme la transparence des procédures. Enfin, M. Samuel C. Bautista (Philippines) a fait part de son point de vue sur le partenariat universités/industrie visant à renforcer l'enseignement et la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur des douanes aux Philippines. Sa présentation portait sur des aspects importants liés à la sécurité économique et à l'éthique.

Quel avenir pour PICARD ? Les participants préconisent reconnaissance, repositionnement et pertinence

Un certain nombre de modérateurs présélectionnés se sont joints aux participants pendant les débats, afin de recueillir leurs idées et leurs attentes. Ils ont relevé notamment les points suivants :

- Le principe de partenariat PICARD devrait être largement connu et adopté. Il devrait être reconnu comme un outil précieux de contact et de réseau pour la douane et les universités.
- La douane devrait mieux tenir compte des besoins du secteur privé et les entreprises devraient être davantage représentées dans le partenariat PICARD.
- Il faudrait encourager de manière active beaucoup plus d'universités à s'impliquer dans PICARD.
- Les professeurs d'universités et les fonctionnaires des douanes devraient s'efforcer de développer des normes professionnelles internationales afin d'établir entre eux un dialogue efficace au-delà des frontières.

Lors de la dernière session de la Conférence, ou « Big Panel », il a été conclu que PICARD devrait se consacrer davantage à la recherche, en contribuant notamment à des travaux ayant une application pratique pour le commerce et les entreprises. Les participants ont préconisé une régionalisation à la fois de la recherche et de l'éducation. Autres propositions : élaborer une Feuille de route stratégique pour PICARD, « Vision PICARD 2020 », et inciter le secteur privé à participer au réseau PICARD. La Conférence s'est terminée par un moment plus décontracté de recherche d'idées. Il a notamment été proposé de lancer une campagne de promotion du programme PICARD via des caravanes mobiles qui diffuseraient le message PICARD.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la CEE-ONU, le SECO, l'Administration fédérale des Douanes suisses et Cotecna Inspection, qui, grâce à leurs contributions, ont permis l'organisation de cette Conférence. Merci également à l'orchestre PICARD 2011, « Luis and the Gang », pour l'animation des soirées, avec des morceaux à succès comme « Border-Joe ». L'équipe de recherche de la CBRA se tient à votre disposition pour tout document sur la Conférence et toute question concernant PICARD 2011 et les activités de recherche qui seront menées par la suite et qui incluent deux projets traitant de la gestion des risques, CASSANDRA et FOCUS, dans le cadre du septième programme cadre de l'Union européenne.

En savoir +

www.cross-border.org
cbra@cross-border.org



Forum mondial de l'OMD sur la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants

L'OMD ORGANISERA un Symposium sur la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et menaces liées les 25, 26 et 27 janvier 2012, en son siège à Bruxelles.

Y seront discutés les tendances actuelles et défis en matière de lutte : par exemple, comment adapter au mieux le cadre législatif, comment gérer les moyens matériels et humains (notamment la formation) et comment améliorer la concertation et la coordination des actions. Les menaces liées que sont le trafic de précurseurs chimiques et le blanchiment d'argent seront également abordées. Enfin les participants pourront partager expériences, savoir-faire et meilleures pratiques et s'informer

des nombreux programmes et projets en cours au niveau international tels que le Pacte de Paris, la Route transatlantique de la cocaïne (G8), le Pacte européen, AIRCOP, etc.

Une attention particulière sera portée à la dimension internationale et régionale, les organisateurs étant conscients de la nécessité de mieux prendre en compte les situations locales et les besoins des États pour gérer les problématiques liées au trafic de drogue.

A vos agendas !

En savoir +
pierre.bertrand@wcoomd.org

知识

Knowledge, a Catalyst for Customs Excellence

Sharing Knowledge: Inspiration for Trade Development and Economic Prosperity



WORLD CUSTOMS AND TRADE FORUM

Hotel Chimelong 酒店 长隆
 Guangzhou 广州
 China 中国

24-25 November 2011 2011年11月24日 - 25日

SAVE THE DATE!

Online registration and more information: <http://www.wcoomd.org/event.htm>



Calendrier des événements

Novembre

- 3 - 4 Comité financier, 91^{ème} session
- 7 -10 Douanes en réseau international, 9^{ème} réunion
- 14 -15 Groupe consultatif du secteur privé
- 15 Réunion SAFE réservée aux Membres de l'OMD
- 16 -18 Groupe de travail SAFE, 9^{ème} réunion
- 21-24 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 42^{ème} session
- 24 - 25 Forum mondial des douanes, Guangzhou (Chine)
- 28 - 30 Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée, 10^{ème} réunion

Décembre

- 5-7 Commission de politique générale, 66^{ème} session, Abuja (Nigeria)
- 12-14 Groupe de travail sur la fraude commerciale, 7^{ème} réunion

Janvier

- 9 - 12 Sous-Comité scientifique, 27^{ème} session
- 16 - 17 Réunion mondiale des BRLR, 13^{ème} réunion
- 17 - 18 Réunion de l'Équipe de gestion du CEN (CENMaT), 11^{ème} réunion
- 17 Comité technique des règles d'origine, 30^{ème} session
- 18 Atelier Origine
- 19 - 20 Groupe de projet sur la Stratégie mondiale en matière d'information et de renseignement, 9^{ème} réunion
- 25 - 27 Forum mondial de l'OMD sur la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants
- 26 Journée internationale de la Douane
- 30 jan. – 1^{er} fév. Équipe de projet chargée du Modèle de données

Février

- 2 - 3 Sous-Comité informatique, 62^{ème} réunion
- 8 - 9 Comité d'audit, 6^{ème} réunion
- 13 - 16 Douanes en réseau international, 10^{ème} réunion
- 23 - 24 Bureaux régionaux du renforcement des capacités/Centres régionaux de formation
- 27 - 29 Comité du Renforcement des capacités, 3^{ème} session

Mars

- 1-2 Sous-Comité sur l'éthique, 11^{ème} session
- 5 - 6 Comité de contact OMD/UPU, 32^{ème} réunion
- 7 - 9 Forum sur la Technologie et l'Innovation, Kuala Lumpur (Malaisie)
- 8 - 9 Comité du Système harmonisé, Groupe de travail
- 12 - 23 Comité du Système harmonisé, 49^{ème} session
- 19 - 23 Équipe de projet chargée du Modèle de données
- 22 - 23 Comité de gestion ATA/Istanbul
- 26 - 30 Comité technique permanent, 195^{ème}/196^{ème} sessions
- 26 - 30 Comité de la lutte contre la fraude, 31^{ème} session

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site des Membres de l'OMD sous la rubrique « informations pour les délégués » et sur le site public de l'OMD – www.wcoomd.org – dans la section “Évènements”.

Trade fraud in
MIDDLE EAST

Tobacco smuggling in
EUROPE

Illegal immigration in
LATIN AMERICA

Concealed weapons in
UNITED STATES

Drug trafficking in
ASIA



WHEN IT COMES TO DETECTION **we've seen it all.**

AS&E has a world of experience in X-ray threat and contraband detection solutions.

For over 50 years, AS&E has been developing, deploying, and supporting innovative X-ray detection systems that fit our customers' real-world requirements. Our superior technology, robust range of products, and best-in-class service make it easy to see why AS&E is the industry's most trusted partner.

See for yourself at www.as-e.com or call +1 978-262-8700 to learn more.

AS&E[®]

Detect the **difference.**